



POWER CORPORATION  
DU CANADA

---

# Notice annuelle 2021

Le 17 mars 2022

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Rubrique 1</b>	<b>Renseignements généraux</b>	<b>3</b>
Rubrique 1.1	Termes définis	3
Rubrique 1.2	Renseignements concernant la Financière Power	4
<b>Rubrique 2</b>	<b>Documents intégrés par renvoi</b>	<b>5</b>
<b>Rubrique 3</b>	<b>Information prospective</b>	<b>6</b>
<b>Rubrique 4</b>	<b>Mesures financières non conformes aux normes IFRS</b>	<b>8</b>
<b>Rubrique 5</b>	<b>Structure de l'entreprise</b>	<b>9</b>
Rubrique 5.1	Constitution	9
Rubrique 5.2	Liens intersociétés	10
<b>Rubrique 6</b>	<b>Développement général de l'activité</b>	<b>12</b>
Rubrique 6.1	Activités de Power	12
Rubrique 6.2	Faits importants au cours des trois dernières années	12
<b>Rubrique 7</b>	<b>Description narrative de l'activité</b>	<b>17</b>
Rubrique 7.1	Sociétés en exploitation cotées en bourse	17
Rubrique 7.2	Plateformes de placements dans des actifs alternatifs	20
Rubrique 7.3	ChinaAMC	22
<b>Rubrique 8</b>	<b>Facteurs de risque</b>	<b>23</b>
<b>Rubrique 9</b>	<b>Description du capital-actions</b>	<b>26</b>
Rubrique 9.1	Power	26
Rubrique 9.2	Financière Power	28
<b>Rubrique 10</b>	<b>Notations</b>	<b>33</b>
<b>Rubrique 11</b>	<b>Dividendes</b>	<b>36</b>
Rubrique 11.1	Power	36
Rubrique 11.2	Financière Power	36
<b>Rubrique 12</b>	<b>Marché pour la négociation des titres</b>	<b>38</b>
Rubrique 12.1	Power	38
Rubrique 12.2	Financière Power	39
<b>Rubrique 13</b>	<b>Administrateurs et dirigeants</b>	<b>42</b>
Rubrique 13.1	Administrateurs	42
Rubrique 13.2	Membres de la haute direction et autres dirigeants	43
<b>Rubrique 14</b>	<b>Titres comportant droit de vote</b>	<b>44</b>
<b>Rubrique 15</b>	<b>Comités</b>	<b>45</b>
Rubrique 15.1	Comité d'audit	45
<b>Rubrique 16</b>	<b>Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes</b>	<b>48</b>
<b>Rubrique 17</b>	<b>Agent des transferts</b>	<b>48</b>
<b>Rubrique 18</b>	<b>Experts</b>	<b>48</b>
<b>Rubrique 19</b>	<b>Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance</b>	<b>49</b>
<b>Rubrique 20</b>	<b>Renseignements complémentaires</b>	<b>50</b>
<b>Annexe A</b>	<b>Charte du comité d'audit de Power Corporation du Canada</b>	<b>51</b>

## RUBRIQUE 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Rubrique 1.1 Termes définis

Les abréviations suivantes sont utilisées tout au long de la présente notice annuelle :

Dénomination	Abréviation
Capitaux durables Power Inc.	Power Sustainable
China Asset Management Co., Ltd.	ChinaAMC
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Canada Vie
La Compagnie électrique Lion	Lion Électrique
Corporation Financière Mackenzie	Placements Mackenzie
Corporation Financière Power	Financière Power
EverWest Real Estate Investors, LLC et EverWest Advisors, LLC, ensemble	EverWest
Frère-Bourgeois / Compagnie Nationale à Portefeuille	Groupe Frère
Gestion d'investissements durables Power Inc.	Power Sustainable China
Great-West Life & Annuity Insurance Company	Empower
Great-West Lifeco Inc.	Lifeco
Groupe Bruxelles Lambert	GBL
Groupe Investors Inc.	IG Gestion de patrimoine
Investment Planning Counsel Inc.	Investment Planning Counsel
Irish Life Group Limited	Irish Life
Nautilus Solar Energy, LLC	Nautilus Solar
Notice annuelle de Lifeco datée du 9 février 2022	Notice annuelle de Lifeco
Notice annuelle d'IGM datée du 17 mars 2022	Notice annuelle d'IGM
Pansolo Holding Inc.	Pansolo
Pargesa Holding SA	Pargesa Holding
Parjointco SA	Parjointco
Partenariat Power Sustainable en infrastructure énergétique	PPSIE
Portage Ventures III Limited Partnership	Portage III
Portag3 Ventures Limited Partnership	Portage I
Portag3 Ventures II Limited Partnership	Portage II
Power Corporation du Canada	Power ou la Société
Putnam Investments, LLC	Putnam
Rapport de gestion d'IGM daté du 10 février 2022	Rapport de gestion d'IGM
Rapport de gestion de Lifeco daté du 9 février 2022	Rapport de gestion de Lifeco
Rapport de gestion de Power daté du 17 mars 2022	Rapport de gestion de Power
Sagard Credit Partners, LP	Sagard Credit I
Sagard Credit Partners II, LP	Sagard Credit II
Sagard Healthcare Royalty Partners, LP	Sagard Healthcare Royalty
Sagard Holdings Inc.	Sagard
Société financière IGM Inc.	IGM
Wealthsimple Financial Corp.	Wealthsimple

## Rubrique 1.2 Renseignements concernant la Financière Power

La Financière Power se fonde sur certains des documents d'information continue déposés par Power aux termes d'une dispense des obligations prévues dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* comme le prévoit la décision de l'Autorité des marchés financiers et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario datée du 19 janvier 2021 concernant la Financière Power et Power, y compris une dispense de l'obligation pour la Financière Power de déposer une notice annuelle pourvu que Power présente dans sa notice annuelle l'information devant être fournie par la Financière Power aux termes de la rubrique 6 (Dividendes et distributions), de la rubrique 7 (Structure du capital) et de la rubrique 8 (Marché pour la négociation des titres) de l'Annexe 51-102A2 - *Notice annuelle*.

---

## RUBRIQUE 2 DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Les documents suivants sont intégrés dans les présentes par renvoi, dans la mesure indiquée dans les présentes :

- > Certaines parties de la notice annuelle de Lifeco;
- > Certaines parties de la notice annuelle d'IGM.

Les documents susmentionnés ont été préparés respectivement par Lifeco et IGM et peuvent être consultés au profil respectif de ces sociétés sur le site de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

De plus, certaines parties du rapport de gestion de Power, du rapport de gestion de Lifeco et du rapport de gestion d'IGM sont intégrées par renvoi dans les présentes dans la mesure indiquée dans les présentes. Le rapport de gestion de Power (comprenant le rapport de gestion de Lifeco et le rapport de gestion d'IGM) peut être consulté sous le profil de la Société sur le site de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### RUBRIQUE 3 INFORMATION PROSPECTIVE

Certains énoncés dans la présente notice annuelle, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société, ou qui traduisent les attentes actuelles des filiales ouvertes de la Société, telles qu'elles sont publiées dans leurs notices annuelles respectives, lorsqu'il s'agit de renseignements concernant ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la Société ainsi que ses activités, son exploitation, ses perspectives et les risques auxquels elle fait face à un moment donné, dans le contexte de son développement passé et de ses possibilités de développement futur. Le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent notamment porter sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les perspectives d'affaires, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs, stratégies et perspectives continues de la Société et de ses filiales, y compris la stratégie en matière de technologies financières, l'incidence prévue de la pandémie de COVID-19 sur les activités, les résultats et les dividendes de la Société et de ses filiales, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice considéré et les périodes à venir, l'incidence prévue de la réorganisation (telle qu'elle est définie dans les présentes), l'OPRCNA de 2022 (telle qu'elle est définie dans les présentes), la vente par la Société de sa participation dans ChinaAMC à IGM, et la vente par IGM d'une partie de sa participation dans Lifeco, les engagements en capital du groupe Power et les attentes publiées par les filiales de la Société. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'utilisation de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés boursiers et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, des changements technologiques, des risques liés à la cybersécurité, de modifications à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes naturelles, des catastrophes causées par l'homme, des attaques terroristes, des guerres et d'autres conflits (tels que l'invasion de l'Ukraine), d'une pandémie ou de toute autre crise de santé publique (telle que la COVID-19), de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, de la liquidité des actions privilégiées participantes, de la propriété majoritaire par l'actionnaire contrôlant des voix rattachées aux titres comportant des droits de vote de la Société, ainsi que de la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés et, en ce qui concerne les déclarations prospectives des filiales de la Société publiées dans la présente notice annuelle, les facteurs présentés par ces filiales dans leurs rapport de gestion et notice annuelle respectifs.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est

fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, quant à l'obtention, au moment et selon les modalités prévus, de toute approbation requise (y compris les approbations réglementaires) à l'égard de transactions stratégiques d'acquisitions, de dessaisissements, ou d'autres stratégies de croissance et d'optimisation, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment la disponibilité de la trésorerie pour effectuer des rachats en vertu de l'OPRCNA de 2022, le fait qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et ses filiales et, en ce qui concerne les déclarations prospectives des filiales de la Société publiées dans la présente notice annuelle, les risques présentés par ces filiales dans leur rapport de gestion et leur notice annuelle respectifs les plus récemment déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose actuellement la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de la Société, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris la présente notice annuelle et le rapport de gestion de Power, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). La rubrique intitulée « Introduction », dans chaque cas, de la notice annuelle de Lifeco et de la notice annuelle d'IGM sont intégrées par renvoi aux présentes.

---

## RUBRIQUE 4 MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

L'information intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle comprend certaines mesures financières (y compris des ratios) qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes internationales d'information financière (les normes « IFRS »). La direction se sert de ces mesures financières pour présenter et analyser la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de Power et d'autres sociétés dans le groupe de Power et elle croit que ces mesures procurent au lecteur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de l'entité. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités. Veuillez vous reporter à l'information incluse ou indiquée aux rubriques intitulées « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du rapport de gestion de Power, « Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de Lifeco et « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et mesures additionnelles conformes aux normes IFRS » du rapport de gestion d'IGM, selon le cas, qui sont intégrées par renvoi dans les présentes, pour consulter les rapprochements appropriés entre ces mesures financières non conformes aux normes IFRS et les mesures conformes aux normes IFRS ainsi que pour obtenir de plus amples renseignements sur chaque mesure, selon le cas.

La présente notice annuelle contient également de l'information relative à l'« actif géré et actif sous services-conseils d'IGM » et la « valeur de l'actif net présentée par GBL », termes qui sont utilisés pour décrire les activités des sociétés en exploitation cotées en bourse de la Société. Veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Autres mesures » du rapport de gestion de Power pour obtenir les définitions de ces mesures, définitions qui sont intégrées par renvoi dans les présentes.

Voir aussi la rubrique « Documents intégrés par renvoi » ci-dessus.



---

## RUBRIQUE 5 STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

### Rubrique 5.1 Constitution

Power Corporation du Canada – Power Corporation of Canada a été constituée le 18 avril 1925 en vertu de la *Loi des Compagnies* (Canada) et elle a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») le 13 juin 1980. Son siège social est situé au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

Depuis le 13 juin 1980, les statuts de Power ont été modifiés comme suit :

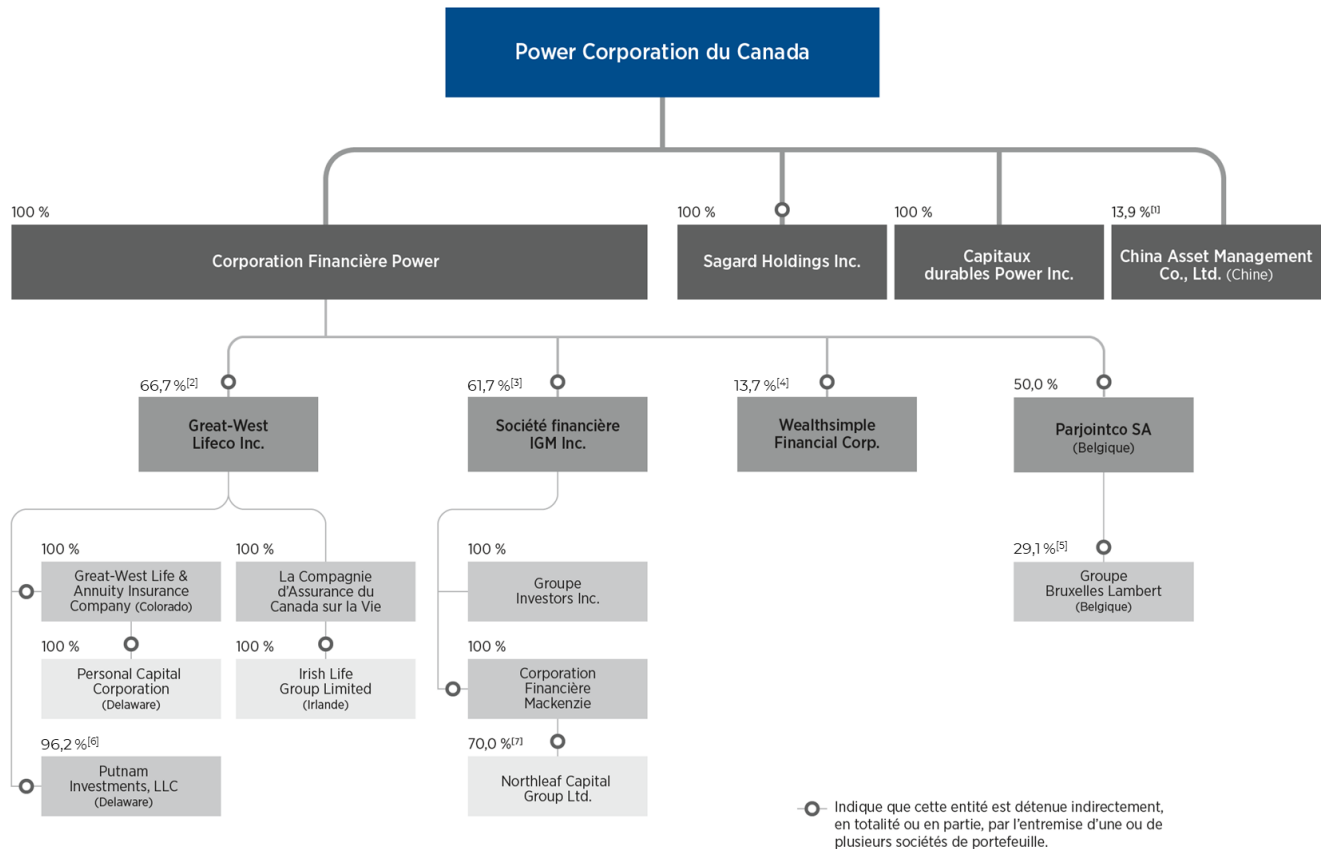
- > avec effet le 11 mai 1984, pour donner aux actions ordinaires de Power la nouvelle appellation d'actions comportant des droits de vote limités;
- > avec effet le 3 juin 1985, pour fractionner les actions privilégiées participantes à 15 ¢ et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux, renommer les actions privilégiées participantes à 15 ¢ en tant qu'actions privilégiées participantes à 7½ ¢ et pour porter à 27 le nombre maximum des membres du conseil d'administration;
- > avec effet le 31 janvier 1986, pour créer 2 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif, série 1986 (rachetées le 15 janvier 2022);
- > avec effet le 1<sup>er</sup> mai 1986, pour porter à 28 le nombre maximum des membres du conseil d'administration;
- > avec effet le 16 juin 1986, pour fractionner les actions privilégiées participantes à 7½ ¢ et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux et renommer les actions privilégiées participantes à 7½ ¢ en tant qu'actions privilégiées participantes à 3¾ ¢;
- > avec effet le 9 juillet 1998, pour fractionner les actions privilégiées participantes à 3¾ ¢ et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux et pour remplacer l'appellation « actions privilégiées participantes à dividende de 3¾ ¢ » par « actions privilégiées participantes »;
- > avec effet le 9 juin 1999, pour créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,60 pour cent, série A;
- > avec effet le 22 novembre 2001, pour créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,35 pour cent, série B;
- > avec effet le 2 décembre 2002, pour créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,80 pour cent, série C;
- > avec effet le 23 juillet 2004, pour fractionner les actions privilégiées participantes et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux;
- > avec effet le 12 octobre 2005, pour créer 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,00 pour cent, série D; et
- > avec effet le 22 février 2012, pour créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,60 pour cent, série G.

## Rubrique 5.2 Liens intersociétés

L'organigramme qui figure sur la page suivante résume la structure de l'entreprise de Power au 31 décembre 2021, notamment les participations dans ses filiales importantes et dans certaines autres filiales et entités émettrices. L'organigramme indique le territoire de constitution (sauf indication contraire, toutes les sociétés ont été constituées au Canada) et le pourcentage approximatif de titres de participation dont Power est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement (sauf indication contraire, ces pourcentages représentent également les pourcentages approximatifs des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote dont Power est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement) à cette date. Certaines filiales dont le total des actifs ou des produits ne représentait pas plus de 10 pour cent des actifs ou des produits consolidés de la Société au 31 décembre 2021 ont été omises<sup>[a]</sup>. Les filiales qui ont été omises représentent globalement bien moins que 20 pour cent des actifs et des produits consolidés de la Société au 31 décembre 2021. L'organigramme omet également certaines filiales dont le rôle principal est de détenir des investissements dans d'autres filiales de la Société.

La rubrique intitulée « Structure de l'entreprise » de la notice annuelle de Lifeco et la rubrique intitulée « Structure de la Société » de la notice annuelle d'IGM sont intégrées par renvoi dans les présentes.

[a] Selon les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui ont été déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et qui sont disponibles sous le profil de la Société au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site web de la Société.



- [1] IGM détient également une participation de 13,9 pour cent dans ChinaAMC. Des événements récents concernant la participation de la Société dans ChinaAMC sont décrits à la rubrique intitulée « Développement général de l'activité – Faits importants au cours des trois dernières années – Asie ».
- [2] Les titres de participation de Lifeco appartiennent à 53,6 pour cent à la Financière Power, à 3,1 pour cent à 3411893 Canada Inc., à 6,8 pour cent à 3439453 Canada Inc. et à 3,2 pour cent à 4400003 Canada Inc., chacune étant une filiale en propriété exclusive indirecte de la Société. En outre, IGM, filiale indirecte de la Société, détient 4,0 pour cent des titres de participation de Lifeco. Des événements récents concernant la propriété par la Financière Power et IGM de titres de participation de Lifeco sont décrits à la rubrique intitulée « Développement général de l'activité – Faits importants au cours des trois dernières années – Amérique du Nord ». La Société et ses filiales sont propriétaires, au total, de titres comportant des droits de vote conférant 65,0 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant des droits de vote de Lifeco.
- [3] Les titres de participation d'IGM appartiennent à 58,5 pour cent à la Financière Power, à 2,3 pour cent à 3411893 Canada Inc. et à 0,9 pour cent à 4400003 Canada Inc., chacune étant une filiale en propriété exclusive indirecte de la Société. En outre, la Canada Vie, filiale indirecte de la Société, détient 3,9 pour cent des titres de participation d'IGM (à l'exclusion de 0,02 pour cent des titres de participation d'IGM détenus par la Canada Vie dans ses fonds distincts ou à des fins similaires). La Société et ses filiales sont propriétaires, au total, de titres comportant des droits de vote conférant environ 65,6 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant des droits de vote d'IGM.
- [4] La Financière Power, Portage I et IGM détiennent des participations respectives de 13,7 pour cent, de 10,9 pour cent et de 30,2 pour cent dans Wealthsimple, pour une participation globale non diluée de 54,8 pour cent, représentant 56,5 pour cent des droits de vote et une participation entièrement diluée de 42,5 pour cent.
- [5] 44,2 pour cent des droits de vote.
- [6] 100 pour cent des droits de vote.
- [7] 49,9 pour cent des droits de vote. La participation dans Northleaf Capital Group Ltd. est détenue au moyen d'un véhicule d'acquisition dans lequel IGM détient une participation de 80 pour cent et Lifeco détient une participation de 20 pour cent.

## RUBRIQUE 6 DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

### Rubrique 6.1 Activités de Power

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs.

Au 31 décembre 2021, Power détenait la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power, représentant globalement 100 pour cent des actions et des droits de vote. Par l'intermédiaire de la Financière Power, Power contrôle Lifeco et IGM. De plus, conjointement avec le Groupe Frère de Charleroi, en Belgique, elle détient une participation indirecte dans GBL.

Power exerce ses activités d'investissement fondées sur des relations solides de longue date afin d'offrir des rendements supérieurs. Les activités d'investissement comprennent des investissements dans des gestionnaires d'actifs alternatifs et des fonds d'investissement, y compris Sagard et Power Sustainable, ainsi que des participations en Chine qui sont le fruit de plus de 40 années d'engagement.

Au 31 décembre 2021, Power et les sociétés de son groupe employaient, au total, environ 33 700 personnes réparties dans le monde.

### Rubrique 6.2 Faits importants au cours des trois dernières années

La rubrique intitulée « Évolution générale de l'entreprise » de la notice annuelle de Lifeco, ainsi que l'information correspondante applicable incluse ou indiquée à la rubrique « Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de Lifeco, et la rubrique intitulée « Évolution de l'entreprise au cours des trois derniers exercices » de la notice annuelle d'IGM, ainsi que l'information correspondante applicable incluse ou indiquée à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et mesures additionnelles conformes aux normes IFRS » dans le rapport de gestion d'IGM, sont intégrées par renvoi dans les présentes.

#### AMÉRIQUE DU NORD

Le 17 avril 2019, la Financière Power a complété une offre publique de rachat importante (l'« offre de CFP ») et a racheté aux fins d'annulation 49 999 973 de ses actions ordinaires, ce qui représente, sur une base non diluée, environ 7,0 pour cent de ses actions ordinaires émises et en circulation avant le rachat, à un prix de rachat de 33,00 \$ par action ordinaire. Dans le cadre de l'offre de CFP, 42 436 370 (ou 9,1 pour cent) des actions ordinaires détenues en propriété véritable par Power ont été rachetées par la Financière Power.

Le 17 avril 2019, la Société a également complété une offre publique de rachat importante (l'« offre de PCC ») et a racheté aux fins d'annulation 40 909 041 de ses actions comportant des droits de vote limités, ce qui représente, sur une base non diluée, environ 9,8 pour cent de ses actions comportant des droits de vote limités émises et en circulation avant le rachat, à un prix de rachat de 33,00 \$ par action comportant des droits de vote limités. L'offre de CFP et l'offre de PCC ont permis à la Financière Power et à la Société de rembourser du capital à leurs actionnaires respectifs tout en maintenant une situation du capital solide afin de financer des occasions de croissance futures.

Le 30 juillet 2019, Power Sustainable a fait l'acquisition, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive, de Nautilus Solar, société qui se spécialise dans l'acquisition, le développement, le financement et la gestion de projets de distribution d'énergie solaire sur les marchés communautaires, municipaux ou de services publics, ainsi que sur les marchés commerciaux et industriels.

Le 13 février 2020, la Société et la Financière Power ont complété une opération de réorganisation (la « réorganisation ») aux termes de laquelle chaque action ordinaire de la Financière Power détenue par les actionnaires autres que la Société et ses filiales en propriété exclusive (les « actionnaires minoritaires de CFP ») a été échangée contre 1,05 action comportant des droits de vote limités et 0,01 \$ en espèces. Dans le cadre de la réorganisation, la Société a émis un total de 250 628 173 actions comportant des droits de vote limités aux actionnaires minoritaires de CFP. Immédiatement après la

réalisation de la réorganisation, la Société était propriétaire véritable, directement et indirectement, de la totalité des actions ordinaires de la Financière Power émises et en circulation. Les actions privilégiées de premier rang de la Financière Power demeurent des actions en circulation de la Financière Power inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX »), et les débetures à 6,9 pour cent échéant le 11 mars 2033 de la Financière Power demeurent en circulation en tant qu'obligations de la Financière Power.

Le 12 février 2020, dans le cadre de la réorganisation, et conformément au droit préférentiel de souscription (le « droit préférentiel de souscription ») en faveur des porteurs d'actions privilégiées participantes prévu dans les statuts de la Société, la Société a émis 6 006 094 actions privilégiées participantes aux porteurs qui ont dûment exercé le droit préférentiel de souscription. Le droit préférentiel de souscription conférait aux porteurs d'actions privilégiées participantes le droit d'acquérir de la Société, au prorata des actions privilégiées participantes qu'ils détenaient respectivement, un nombre total d'actions privilégiées participantes équivalant à 12,0 pour cent du nombre d'actions comportant des droits de vote limités qu'il était proposé d'émettre dans le cadre de la réorganisation. Pansolo a acheté six millions d'actions privilégiées participantes le 12 février 2020, de sorte qu'elle est propriétaire, au 13 février 2020, d'environ 48,4 millions d'actions comportant des droits de vote limités et 54,7 millions d'actions privilégiées participantes, ce qui représente au total 50,6 pour cent de l'ensemble des droits de vote rattachés à toutes les actions de Power en circulation à ce moment-là. Le droit préférentiel de souscription n'a pas été exercé de nouveau à la date d'échéance subséquente du 12 mars 2020, ni avant cette date.

Le 18 février 2020, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA de 2020 ») afin de racheter aux fins d'annulation, sur le marché libre, à son gré pendant la période de 12 mois commençant le 20 février 2020 et se terminant le 19 février 2021, jusqu'à 30 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités, représentant environ 5,2 pour cent du « flottant » des actions comportant des droits de vote limités de la Société émises et en circulation à ce moment-là. Au 31 mars 2020, la Société avait racheté aux fins d'annulation 7 352 500 actions comportant des droits de vote limités dans le cadre de l'OPRCNA de 2020 pour un prix de rachat total d'environ 193 M\$. À la fin du mois de mars 2020, en raison des conditions sur le marché, la Société a suspendu temporairement ses rachats d'actions dans le cadre de l'OPRCNA de 2020 et n'a fait aucun autre rachat d'actions aux termes de celle-ci.

Le 14 octobre 2020, Wealthsimple a annoncé qu'elle avait levé 114 M\$ selon une évaluation préfinancement de Wealthsimple de 1,4 G\$. Avant l'investissement, Power, IGM et Lifeco détenaient ensemble une participation donnant le contrôle et entièrement diluée de 70,1 pour cent dans Wealthsimple, incluant une participation de 26,2 pour cent pour Power. À la suite de la clôture de l'investissement, Power, IGM et Lifeco détenaient une participation donnant le contrôle et entièrement diluée de 61,7 pour cent dans Wealthsimple, incluant une participation de 23,1 pour cent pour Power.

En octobre 2020, Sagard a lancé Sagard Credit II, son deuxième fonds de financement par crédit.

Le 31 décembre 2020, la Société a annoncé la réalisation d'une restructuration interne du capital-actions de la Financière Power dans le cadre de laquelle la Financière Power a émis à la Société des actions ordinaires de catégorie A (qui ont toutes été ultérieurement échangées contre des actions ordinaires) et des actions privilégiées de troisième rang, après quoi la Société est devenue le porteur direct de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power.

Le 11 janvier 2021, Sagard a annoncé le lancement de sa plateforme de placements privés au Canada, Sagard Placements Privés Canada, dont la stratégie cible des occasions sur le marché canadien des PME. Le 16 novembre 2021, Sagard a annoncé la première clôture de Sagard Placements Privés Canada.

Le 19 janvier 2021, Power Sustainable a annoncé le lancement du PPSIE, une plateforme d'investissement qui déploiera initialement un milliard de dollars de capital engagé destinés au secteur de l'énergie renouvelable, y compris des engagements de 400 M\$ de Power Sustainable et de 150 M\$ de Lifeco. À la clôture ou par la suite, certains actifs en exploitation existants et projets en cours d'aménagement de Potentia Renewables Inc. et de Nautilus Solar, sociétés en exploitation en propriété exclusive de Power Sustainable, ont été transférés au PPSIE en échange d'une contrepartie en trésorerie et en parts dans le PPSIE.

Le 1<sup>er</sup> février 2021, 137 539 des actions privilégiées de premier rang, série P de la Financière Power ont été converties, à raison de une pour une, en actions privilégiées de premier rang, série Q de la Financière Power; et 829 570 des actions privilégiées de premier rang, série Q de la Financière Power ont été converties, à raison de une pour une, en actions privilégiées de premier rang, série P de la Financière Power, dans chaque cas conformément aux modalités de ces actions.

Le 18 février 2021, Sagard a annoncé la clôture définitive de Sagard Healthcare Royalty, un fonds qui investit dans le secteur des sciences de la vie.

Le 23 février 2021, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA de 2021 ») afin de racheter aux fins d'annulation, sur le marché libre, à son gré pendant la période commençant le 25 février 2021 et se terminant le 24 février 2022, jusqu'à 30 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités, représentant environ 5,3 pour cent du « flottant » des actions comportant des droits de vote limités de la Société émises et en circulation à ce moment-là. La Société a racheté aux fins d'annulation 4 772 600 actions comportant des droits de vote limités dans le cadre de l'OPRCNA de 2021 pour un prix de rachat total d'environ 182 M\$.

Le 3 mai 2021, Wealthsimple a annoncé la signature d'une offre d'investissement en fonds propres de 750 M\$, composée d'une offre principale de 250 M\$ de Wealthsimple, ainsi que d'une offre secondaire de 500 M\$ de la Société, d'IGM et de Lifeco (le « groupe de PCC »), au prorata de leur participation respective. Une fois l'offre principale et l'offre secondaire complétées, le groupe de PCC est demeuré le principal actionnaire de Wealthsimple grâce à une participation combinée entièrement diluée de 42,6 pour cent et 60,3 pour cent des droits de vote. En raison de l'offre secondaire, le groupe de PCC a reçu un produit de 500 M\$ et a conservé une participation évaluée à 2,1 G\$.

Le 6 mai 2021, une filiale en propriété exclusive de Lion Électrique, fabricant innovant de véhicules zéro émission, a fusionné avec Northern Genesis Acquisition Corp., une société d'acquisition à vocation spécifique cotée en bourse, et, par conséquent, Lion Électrique est désormais inscrite à la cote de la TSX et de la Bourse de New York. Dans le cadre de la clôture de l'opération, un placement privé engagé de 200 M\$ US visant des actions ordinaires de Lion Électrique a été complété, auquel Power Sustainable a participé en investissant un montant additionnel de 17 M\$ US (environ 20 M\$ CA). À la clôture de l'opération, Power Sustainable détenait une participation indirecte de 31,0 pour cent (44,1 pour cent au 31 mars 2021) dans Lion Électrique et des droits d'achat pour l'acquisition d'au plus 13 212 480 actions auprès de certains actionnaires actuels de Lion Électrique. Le 5 juin 2021, Power Sustainable a exercé une partie de ses droits d'achat en circulation et a acquis une participation additionnelle de 8 891 812 actions, haussant la participation de Power Sustainable à 35,7 pour cent.

Le 15 juillet 2021, GP Strategies Corporation (« GP Strategies »), société dans laquelle Sagard détenait une participation de 21 pour cent, a annoncé la conclusion d'une entente définitive visant son acquisition par Learning Technologies Group, un fournisseur de services et de technologies axés sur l'apprentissage numérique et la gestion des talents. Le 15 octobre 2021, l'opération a été complétée, et Sagard a cédé sa participation dans GP Strategies.

Le 7 octobre 2021, Sagard a annoncé qu'elle acquerrait EverWest auprès de Lifeco dans le cadre d'une relation stratégique à long terme avec Lifeco, également annoncée à ce moment-là. EverWest est une société de gestion de placements immobiliers établie à Denver, au Colorado, dont les activités englobent les différentes étapes, soit celles de l'acquisition, du repositionnement et du développement, jusqu'à la gestion et la sortie. La clôture de l'opération a eu lieu le 19 novembre 2021. Lifeco a acquis en contrepartie une participation minoritaire dans Sagard Holdings Management Inc. L'acquisition d'EverWest souligne la création par Sagard d'une plateforme de placement immobilier et permet d'élargir sa présence sur le marché américain. Dans le cadre de la relation stratégique avec Sagard, Lifeco s'est engagée à investir approximativement 2,0 G\$ US (incluant les sommes engagées avant la date de la transaction) dans des véhicules de placement d'EverWest afin de soutenir la croissance future d'EverWest. De plus, la relation comprend des engagements en capital additionnels d'un montant d'environ 500 M\$ US par Lifeco dans certains fonds gérés par Sagard (qui s'ajoutent à ses engagements actuels dans certains fonds Sagard existants). La relation stratégique avec Sagard a pour but de faire progresser la stratégie de Lifeco visant à accroître davantage son accès à des options de placements alternatifs.

Le 15 octobre 2021, la Financière Power a émis, au prix de 25,00 \$ par action, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,50 pour cent, série 23, pour un produit brut de 200 M\$.

Le 22 novembre 2021, la Financière Power a racheté la totalité de ses 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 6,00 pour cent, série I, en circulation, au prix de 25,00 \$ par action, conformément aux modalités de ces actions.

Le 5 janvier 2022, la Société a annoncé qu'IGM a convenu de vendre 15 200 662 actions ordinaires de Lifeco à la Financière Power, pour une contrepartie totale de 575 M\$, représentant un prix d'environ 37,83 \$ par action. L'acquisition des actions ordinaires de Lifeco par Power est conditionnelle à la clôture de la vente des actions de ChinaAMC à IGM (voir « - Asie » ci-après).

Le 15 janvier 2022, la Société a racheté la totalité de ses 86 100 actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif, série 1986 en circulation au prix de 50,00 \$ par action, conformément aux modalités de ces actions.

Le 24 février 2022, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA de 2022 ») afin de racheter aux fins d'annulation, sur le marché libre, pendant la période commençant le 28 février 2022 et se terminant le 27 février 2023 ou au moment de la fin des rachats aux termes de l'OPRCNA de 2022, selon la première éventualité, jusqu'à 30 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités, représentant environ 5,3 pour cent du « flottant » des actions comportant des droits de vote limités de la Société émises et en circulation à ce moment-là. Au 17 mars 2022, la Société a racheté aux fins d'annulation 2 150 600 actions comportant des droits de vote limités dans le cadre de l'OPRCNA de 2022 pour un prix de rachat total d'environ 83 M\$.

## EUROPE

Le 11 mars 2020, Parjointco et Pargesa Holding ont annoncé une entente visant une opération de simplification de la structure du groupe. Parjointco Switzerland SA (« Parjointco Switzerland »), filiale en propriété exclusive de Parjointco, a lancé une offre publique d'échange visant la totalité des actions de Pargesa Holding dont Parjointco n'était pas déjà propriétaire et aux termes de laquelle les actionnaires de Pargesa Holding ont reçu 0,93 action de GBL pour chaque action au porteur de Pargesa Holding détenue. Une fois l'offre publique d'échange réussie, le 20 novembre 2020, Pargesa Holding et Parjointco Switzerland ont fusionné et, en conséquence, Pargesa Holding a cessé d'exister. Dans le cadre de la fusion, les actionnaires restants de Pargesa Holding ont reçu une compensation d'une valeur à peu près équivalente au ratio d'échange offert par Parjointco Switzerland durant l'offre d'échange, selon les modalités décrites dans l'accord de fusion.

À l'assemblée extraordinaire des actionnaires de GBL du 28 avril 2020, les actionnaires de GBL ont approuvé la mise en œuvre de droits de vote doubles. Immédiatement après l'offre publique d'échange et la mise en œuvre de ces droits de vote doubles, Parjointco détenait, par l'intermédiaire de Parjointco Switzerland, une participation de 28,2 pour cent et 43,2 pour cent des droits de vote dans GBL. Le 12 avril 2021, Parjointco Switzerland a changé sa dénomination pour Pargesa SA.

En 2021, GBL a acquis et vendu/annulé respectivement 5 057 804 et 5 863 518 actions propres pour un montant net global de 407 M€. Au 31 décembre 2021, GBL détenait 7 944 102 actions propres, soit 5,1 pour cent de son capital. Au 31 décembre 2021, Parjointco détenait, par l'intermédiaire de Pargesa SA, une participation de 29,1 pour cent et 44,2 des droits de vote dans GBL.

Actuellement, le portefeuille de GBL est composé principalement de placements dans Imerys SA, SGS SA, adidas AG, Pernod Ricard SA, Holcim Ltd., Umicore, NV/SA, GEA Group AG, Ontex Group NV, Mowi ASA, Groupe Webhelp, Canyon Bicycles GmbH, Voodoo et Parques Reunidos Servicios Centrales, S.A., qui sont présentés à la rubrique intitulée « Description narrative de l'activité - Sociétés en exploitation cotées en bourse - GBL ». De plus, par l'entremise de sa filiale Sienna Investment Managers, GBL développe un portefeuille composé d'actions de sociétés fermées, de titres d'emprunt et de fonds thématiques et étend ses activités à la gestion d'actifs.

## ASIE

Le 5 janvier 2022, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente aux termes de laquelle la participation combinée actuelle du groupe de sociétés de Power de 27,8 pour cent dans ChinaAMC sera consolidée au sein d'IGM. En vertu de

l'entente, la Société vendra sa participation de 13,9 pour cent à Placements Mackenzie, une filiale en propriété exclusive d'IGM, pour une contrepartie totale de 1,15 G\$ en espèces. La vente de la participation de Power dans ChinaAMC est assujettie, entre autres choses, à l'approbation de la commission des valeurs mobilières chinoise (la China Securities Regulatory Commission) et de certains autres organismes de réglementation chinois. Afin de financer en partie l'opération, IGM a convenu de vendre 15 200 662 actions de Lifeco à la Financière Power (voir « - Amérique du Nord » ci-dessus).



## RUBRIQUE 7 DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs.

### Rubrique 7.1 Sociétés en exploitation cotées en bourse

La Société détient des participations donnant le contrôle, par l'entremise de la Financière Power, dans Lifeco et IGM. Elle détient également des participations importantes dans des sociétés d'envergure mondiale établies en Europe par l'intermédiaire de ses placements dans GBL.

#### LIFECO

Lifeco est une société de portefeuille d'envergure internationale du secteur des services financiers. Elle détient des participations dans des sociétés qui évoluent dans les domaines de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie, des services de retraite et de placement, de la gestion de l'actif et de la réassurance. Elle exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'entremise de la Canada Vie, d'Empower, de Putnam, de Canada Life Limited et d'Irish Life. Au 31 décembre 2021, Lifeco et ses filiales comptaient environ 28 000 employés dans le monde.

Par l'entremise de ses filiales en exploitation, Lifeco offre des produits et des services sous un certain nombre de marques, notamment « Canada Vie », « Irish Life », « Empower », « Putnam Investments » et « PanAgora ».

Au Canada, la Canada Vie offre un vaste portefeuille de solutions financières et de solutions en matière de régimes d'avantages sociaux destinées aux particuliers, aux familles, aux entreprises et aux organismes, par l'entremise de deux unités d'exploitation principales : Client individuel et Client collectif. Par l'intermédiaire de l'unité d'exploitation Client individuel, la Canada Vie offre des produits d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance contre les maladies graves de même que des produits de constitution de patrimoine et des produits axés sur le revenu aux particuliers. Elle offre ces produits par l'entremise de nombreux réseaux, soit Solutions conseillers, des agences de gestion générale et des agences nationales, et le Groupe Financier Horizons. Par l'intermédiaire de l'unité d'exploitation Client collectif, la Canada Vie offre des produits d'assurance-vie, d'assurance en cas de décès ou de mutilation par accident, d'assurance-invalidité, d'assurance contre les maladies graves, d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance créances de même que des produits d'épargne-retraite, des produits axés sur le revenu de retraite et des produits de rente ainsi que d'autres produits spécialisés aux groupes au Canada. Elle offre ces produits par l'entremise d'un vaste réseau de bureaux de vente situés partout au pays qui regroupent des courtiers, des consultants et des conseillers en sécurité financière.

L'exploitation américaine gère deux principales unités d'exploitation, soit Services financiers et Gestion d'actifs. L'unité Services financiers, et en particulier Empower, est un fournisseur de premier plan de régimes d'épargne-retraite offerts par l'employeur dans les secteurs public et privé et le secteur des organismes à but non lucratif. Empower offre des régimes à cotisations déterminées offerts par l'employeur, des services administratifs et de tenue de registres, des comptes de retraite pour les particuliers, des services de gestion de fonds et des services de placement et de consultation. Ceci comprend les activités relatives aux services de retraite de Massachusetts Mutual Life Insurance Company qui ont été acquises le 31 décembre 2020. L'unité Services financiers comprend également Personal Capital Corporation, un gestionnaire de patrimoine hybride qui allie expérience numérique de pointe à des conseils personnalisés fournis par des conseillers aux particuliers, après la réalisation de son acquisition par Empower au troisième trimestre de 2020. Les produits et services d'Empower sont commercialisés à l'échelle nationale par ses équipes de vente, des courtiers, des consultants, des conseillers, des administrateurs indépendants et des institutions financières. L'unité Gestion d'actifs, et en particulier Putnam, offre des services de gestion de placements et les fonctions administratives connexes de même que des services de distribution par l'intermédiaire d'un vaste éventail de produits de placement, y compris les fonds Putnam, sa propre famille de fonds communs de placement, qui sont offerts aux épargnants et aux investisseurs institutionnels.

Le secteur Exploitation européenne se compose de trois unités d'exploitation distinctes qui offrent des produits d'assurance et de gestion du patrimoine, y compris des rentes immédiates, à leurs clients au Royaume-Uni, en Irlande et en Allemagne.

Les principaux produits offerts par l'unité d'exploitation du Royaume-Uni sont les rentes immédiates collectives et individuelles, les prêts hypothécaires inversés, les placements (y compris les obligations viagères, les produits de retrait des comptes de retraite et les produits de retraite), l'assurance individuelle et l'assurance collective. Ces produits sont placés ou distribués principalement par des conseillers financiers indépendants et des consultants en avantages sociaux au Royaume-Uni et à l'Île de Man. En Irlande, les produits principaux, soit les produits d'épargne et de placement, d'assurance-vie individuelle et collective, d'assurance-maladie et de retraite, sont offerts par Irish Life. Ces produits sont distribués par des courtiers indépendants, des agents de vente directe et des succursales bancaires agissant à titre d'agents liés. Les produits principaux offerts par l'unité d'exploitation de l'Allemagne sont les régimes de retraite et les produits d'assurance-vie individuels et collectifs. Ces produits sont placés ou distribués par des courtiers indépendants et des agents liés à plusieurs sociétés.

Le secteur Solutions de gestion du capital et des risques comprend l'unité d'exploitation Réassurance, qui exerce ses activités principalement aux États-Unis, à la Barbade, aux Bermudes et en Irlande. Les activités de l'unité Réassurance englobent des opérations de réassurance et de rétrocession conclues directement avec des clients ou par l'entremise de courtiers en réassurance. Son portefeuille de produits comprend des produits de réassurance-vie, de réassurance de rentes, de réassurance longévité, de réassurance hypothécaire, de réassurance-caution, de réassurance des biens et de réassurance-catastrophes, qui sont offerts sur une base proportionnelle ou non proportionnelle.

Au 31 décembre 2021, la Canada Vie était propriétaire d'environ 9,2 millions d'actions ordinaires (représentant environ 3,9 pour cent) d'IGM (à l'exclusion d'environ 0,05 million d'actions ordinaires d'IGM détenues par la Canada Vie dans ses fonds distincts ou à des fins similaires).

La rubrique intitulée « Description de l'entreprise » de la notice annuelle de Lifeco ainsi que l'information correspondante applicable incluse ou indiquée à la rubrique « Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de Lifeco sont intégrées par renvoi dans les présentes.

## IGM

IGM offre des services financiers aux particuliers, principalement des services de consultation en matière de placement et des services connexes, et disposait d'un actif géré et d'un actif sous services-conseils<sup>[b]</sup> de 277,1 G\$ au 31 décembre 2021. Elle exerce ses activités par l'entremise de IG Gestion de patrimoine, de Placements Mackenzie et d'Investment Planning Counsel.

Au 31 décembre 2021, IGM et ses filiales comptaient 3 827 employés.

Le secteur Gestion de patrimoine d'IGM regroupe les activités des sociétés en exploitation qui sont axées principalement sur la prestation de services de planification financière et de services connexes à des ménages canadiens. Ce secteur comprend les activités d'IG Gestion de patrimoine et d'Investment Planning Counsel. Ces sociétés sont des organisations de distribution au détail qui offrent des services aux ménages canadiens par l'entremise de leurs courtiers en valeurs mobilières, de leurs courtiers en épargne collective et d'autres filiales autorisées à distribuer des produits et des services financiers.

IG Gestion de patrimoine, qui a été fondée en 1926, offre des solutions financières personnalisées aux Canadiens au moyen d'un réseau de 3 278 conseillers répartis partout au Canada et son actif sous services-conseils s'établissait à 119,6 G\$ au 31 décembre 2021, ce qui comprend un actif géré de 110,5 G\$. En plus d'offrir une famille exclusive de fonds de placement et d'autres moyens de placement, IG Gestion de patrimoine offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines de l'assurance, des valeurs mobilières et des prêts hypothécaires ainsi que d'autres services financiers.

Investment Planning Counsel, qui a été fondée en 1996, est une société indépendante qui distribue des produits et offre des services et des conseils financiers au Canada. Investment Planning Counsel est une entreprise de planification

[b] Veuillez vous reporter à la définition d'« Actif géré et actif sous services-conseils d'IGM » à la rubrique intitulée « Autres mesures » du rapport de gestion de Power, définition qui est intégrée par renvoi dans les présentes.

financière qui compte 675 conseillers financiers et son actif sous services-conseils s'établissait à 33 G\$ au 31 décembre 2021, ce qui comprend un actif géré de 5,6 G\$.

Le secteur Gestion d'actifs d'IGM regroupe les activités des sociétés en exploitation qui sont axées principalement sur la prestation de services de gestion de placements, soit les activités de Placements Mackenzie, qui a été fondée en 1967. Les services de gestion de placements sont fournis pour une gamme de fonds d'investissement qui sont distribués par l'intermédiaire de courtiers et de conseillers financiers externes, de même que par l'intermédiaire de mandats de services-conseils pour les investisseurs d'institutions financières et de fonds de retraite et d'autres investisseurs institutionnels. L'actif géré pour le secteur Gestion de patrimoine est compris dans le total de l'actif géré. L'actif géré par Placements Mackenzie, y compris les mandats qu'elle remplit à titre de conseiller auxiliaire dans le secteur Gestion de patrimoine, totalisait 210,3 G\$ au 31 décembre 2021. En excluant les mandats remplis à titre de conseiller auxiliaire du secteur Gestion de patrimoine, l'actif géré totalisait 129,1 G\$.

Le secteur Investissements stratégiques et autres d'IGM regroupe les investissements stratégiques principaux effectués par IGM, y compris ceux dans ChinaAMC, Lifeco, Northleaf Capital Group Ltd., Wealthsimple et les fonds Portage. Le capital non attribué est aussi compris dans ce secteur. Les investissements sont classés dans ce secteur (plutôt que dans le secteur Gestion de patrimoine ou le secteur Gestion d'actifs) lorsque cela est justifié en raison de différents segments de marché, profils de croissance ou autres caractéristiques uniques.

Au 31 décembre 2021, IGM était propriétaire d'environ 37 millions d'actions ordinaires (représentant 4,0 pour cent) de Lifeco (voir également la rubrique intitulée « Développement général de l'activité — Faits importants au cours des trois dernières années — Amérique du Nord »).

La rubrique intitulée « Description des activités » de la notice annuelle d'IGM ainsi que l'information correspondante applicable incluse ou indiquée à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et mesures additionnelles conformes aux normes IFRS » du rapport de gestion d'IGM sont intégrées par renvoi dans les présentes.

## GBL

Les renseignements donnés dans les présentes sur GBL et les sociétés dans lesquelles elle détient des participations ont été communiqués publiquement par GBL. À la connaissance de Power, ces renseignements ne contiennent pas d'inexactitudes importantes. Toutefois, Power décline toute responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité de ces renseignements, ou quant au fait que ces sociétés pourraient avoir omis de divulguer des faits ou des circonstances qui pourraient s'être produits ou modifier le sens ou fausser l'exactitude de ces renseignements, mais dont Power n'est pas au courant.

## ANTÉCÉDENTS DE GBL

Power Financial Europe SA (« PFE »), filiale en propriété exclusive de la Financière Power, et le Groupe Frère de Charleroi, en Belgique, détiennent chacune une participation de 50 pour cent dans Parjointco, une société de portefeuille qui avait une participation indirecte de 29,1 pour cent et 44,2 pour cent des droits de vote dans GBL au 31 décembre 2021. GBL est une société de portefeuille belge cotée à la Bourse de Bruxelles qui détient des participations importantes dans des sociétés d'envergure mondiale établies en Europe, comme il est expliqué ci-après. La valeur comptable de la participation indirecte de la Société dans GBL s'établissait à 4,278 G\$ au 31 décembre 2021. La valeur de l'actif net présentée par GBL<sup>[c]</sup> s'établissait à 22 501 M€ au 31 décembre 2021.

Pargesa Holding a été réorganisée par Power et des partenaires européens en 1981 dans le but d'acheter Paribas (Suisse) S.A. de Genève. Au cours de la décennie suivante, Power puis la Financière Power ont participé avec des tiers au développement de Pargesa Holding. Cette participation a progressivement augmenté; conformément à une entente intervenue en 1990 (l'« entente ») avec l'un des autres partenaires initiaux de Pargesa Holding, le Groupe Frère, Power a créé avec le Groupe Frère, par l'entremise de PFE, une nouvelle société de portefeuille pour regrouper leurs participations respectives dans Pargesa Holding et GBL. Conformément à l'entente, chacun des deux groupes détient une

[c] Veuillez vous reporter à la définition de la « Valeur de l'actif net présentée par GBL » à la rubrique intitulée « Autres mesures » du rapport de gestion de Power, définition qui est intégrée par renvoi dans les présentes.

participation de 50 pour cent dans Parjointco, société régie par les lois de la Belgique. L'entente avait pour objet d'établir et de maintenir la parité entre les participations indirectes respectives du groupe Power et du Groupe Frère dans Pargesa Holding, GBL (et, à cette époque, Parfinance S.A.) et leurs filiales respectives désignées. Chaque groupe s'est engagé à ne pas acquérir, détenir ou aliéner d'autres participations, directement ou indirectement, dans les sociétés en cause (sauf par l'entremise de Parjointco), et chacun a consenti à l'autre groupe, sous réserve de certaines restrictions, pour la période de cinq ans suivant la fin de l'entente, un droit de préemption sur les participations dans Pargesa Holding et dans GBL qu'il envisagerait d'aliéner. L'entente initiale, signée en 1990, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2029 avec une disposition prévoyant la possibilité de prolonger encore l'entente. En cas de défaut, les groupes doivent se soumettre à un pré-arbitrage en vue de le régler et, en cas d'échec, procéder à l'arbitrage. Des événements récents concernant la participation de Power dans GBL sont décrits à la rubrique intitulée « Développement général de l'activité – Faits importants au cours des trois dernières années – Europe ».

#### GBL - DESCRIPTION DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Au 31 décembre 2021, le portefeuille de GBL était principalement composé de placements dans les sociétés suivantes :

##### SOCIÉTÉS OUVERTES

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Imerys SA – produits minéraux de spécialités industriels</li> <li>• SGS SA – solutions d'inspection, de vérification, de contrôle et de certification</li> <li>• adidas AG – conception, développement, fabrication et distribution d'articles de sport</li> <li>• Pernod Ricard SA – vins et spiritueux</li> <li>• Holcim Ltd. – solutions et matériaux de construction, incluant ciment, granulats et béton</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Umicore, NV/SA – technologie des matériaux et recyclage de métaux précieux</li> <li>• GEA Group AG – fournisseur d'équipement et de services de gestion de projets pour un vaste éventail d'industries de transformation, principalement dans les secteurs des aliments et des boissons</li> <li>• Ontex Group NV – produits d'hygiène jetables</li> <li>• Mowi ASA – producteur de saumon atlantique</li> </ul> |
|---|---|

##### SOCIÉTÉS FERMÉES

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe Webhelp – expérience client et services d'impartition de processus d'affaires</li> <li>• Canyon Bicycles GmbH – fabricant de vélos haut de gamme vendus directement aux consommateurs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Voodoo – concepteur et éditeur de jeux mobiles</li> <li>• Parques Reunidos Servicios Centrales, S.A. – exploitation de parcs de loisirs régionaux</li> </ul> |
|--|---|

De plus, par l'entremise de sa filiale Sienna Investment Managers (auparavant, Sienna Capital), GBL développe un portefeuille composé d'actions de sociétés fermées, de titres d'emprunt et de fonds thématiques et étend ses activités à la gestion d'actifs. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter aux sites Web des sociétés du portefeuille de GBL énumérées ci-dessus, qui ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

#### Rubrique 7.2 Plateformes de placements dans des actifs alternatifs

Depuis le lancement du premier fonds Sagard en Europe en 2002, la Société a continué de développer des plateformes de placements dans des actifs alternatifs (les « plateformes de placement ») qui gèrent des portefeuilles pour le compte de la Société et d'investisseurs tiers dans plusieurs catégories d'actifs alternatifs dans trois régions principales : en Europe, en Amérique du Nord et en Chine.

##### SAGARD

Sagard, filiale en propriété exclusive de la Société, a été fondée en 2005 en complément des activités d'investissement mondiales de la Société. Sagard est un gestionnaire d'actifs alternatifs à stratégies multiples avec des professionnels situés principalement au Canada, aux États-Unis et en Europe.

En ce qui concerne les instruments de crédit privés, Sagard Credit I, lancé en 2017, fournit du financement par crédit directement aux entreprises publiques et privées de moyenne capitalisation des États-Unis et du Canada. Sagard Credit II,

lancé en octobre 2020, investira principalement dans les instruments de crédit privé garantis, segment que le gestionnaire de placements du fonds estime mal desservi dans le marché intermédiaire des entreprises non parrainées au Canada et aux États-Unis. Sagard Senior Loan Partners, un nouveau fonds de prêts de premier rang annoncé en octobre 2021, mettra l'accent sur les prêts de premier rang accordés à des sociétés nord-américaines non parrainées dont le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (soit le BAIIA) se chiffre à 50 M\$ ou moins.

En ce qui concerne les redevances, Sagard Healthcare Royalty, un fonds lancé en 2019, investit dans le secteur des sciences de la vie en ciblant des placements dans des appareils biopharmaceutiques, diagnostiques et médicaux approuvés et commercialisés qui sont protégés par de solides droits de propriété intellectuelle.

Portage Ventures, la branche de capital de risque de Sagard, est un investisseur de calibre mondial du secteur des technologies financières qui vise à soutenir les sociétés de technologie financière les plus novatrices au monde tout au long de leur croissance. Cette orientation mondiale lui permet de profiter de connaissances du marché d'une région à l'autre. Par l'entremise de ses fonds, Portage I, Portage II et Portage III, Portage Ventures a investi dans 84 sociétés et fonds d'investissement du secteur des technologies financières.

En ce qui concerne les actions de sociétés fermées, Sagard, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive Sagard SAS, gère des fonds d'investissement dont l'objectif est d'investir dans des occasions sur le marché des petites et moyennes entreprises en mettant l'accent sur celles qui connaissent une croissance transformationnelle en Europe. Sagard SAS détient actuellement quatre fonds d'actions de sociétés fermées, y compris Sagard Europe II, Sagard Europe 3, Sagard Europe 4 et Sagard NewGen. En novembre 2021, Sagard a annoncé la première clôture de sa plateforme de placements privés au Canada annoncée précédemment, Sagard Placements Privés Canada, dont la stratégie cible des occasions sur le marché canadien des PME afin d'aider les sociétés et leurs équipes de direction à poursuivre leur trajectoire de croissance plus rapidement.

En ce qui concerne l'immobilier, en novembre 2021, Sagard a complété l'acquisition d'EverWest (comme il est expliqué plus en détail à la rubrique « Développement général de l'activité – Faits importants au cours des trois dernières années – Amérique du Nord »).

En ce qui concerne la gestion de patrimoine, Sagard détenait, au 31 décembre 2021, une participation de 64,2 pour cent dans Grayhawk Investment Strategies Inc., un gestionnaire de portefeuille, gestionnaire de placements et courtier sur le marché non réglementé inscrit axé sur les familles canadiennes fortunées.

Les investissements de la Société dans Sagard Credit I, Sagard Healthcare Royalty, Portage I, Portage II, Portage III, Sagard Europe II, Sagard Europe 3, Sagard Europe 4, Sagard NewGen et Sagard Private Equity Canada, y compris ceux détenus par l'entremise de la Financière Power, sont gérés par Sagard.

## INVESTISSEMENTS DANS LES TECHNOLOGIES FINANCIÈRES

Les investissements dans les technologies financières comprennent des placements de la Société, principalement détenus par l'entremise de la Financière Power, dans Portage I, Portage II, Portage III et Wealthsimple, une société de technologie financière qui offre une plateforme de placement en ligne. Au 31 décembre 2021, Portage I, la Financière Power et IGM détenaient collectivement, par l'intermédiaire d'une société en commandite contrôlée par la Financière Power, une participation non diluée de 54,8 pour cent dans Wealthsimple, représentant 56,5 pour cent des droits de vote et une participation entièrement diluée de 42,5 pour cent.

## POWER SUSTAINABLE

Power Sustainable, une filiale en propriété exclusive de la Société, est un gestionnaire de placements axé sur le développement durable dont les bureaux sont situés au Canada, en Chine et aux États-Unis. Power Sustainable investit dans des sociétés et des projets qui contribuent à la décarbonisation, au progrès social et à la croissance responsable. Power Sustainable comprend actuellement deux plateformes de placement : Power Sustainable China et Power Sustainable Infrastructure énergétique.

Power Sustainable China investit dans les marchés des titres de sociétés ouvertes en Chine continentale qui visent à fournir des rendements assortis de faibles niveaux de volatilité afin de préserver le capital. Power Sustainable China gère des fonds

d'investissement en Chine et détient un permis de gestionnaire de fonds privés pour les investisseurs chinois locaux. Power Sustainable China gère également le capital de la Société qui est investi dans les marchés des titres de sociétés ouvertes en Chine continentale grâce à un permis d'investisseur institutionnel étranger admissible et par l'intermédiaire du programme Hong Kong Stock Connect.

Power Sustainable Infrastructure énergétique (« Power Sustainable Energy ») exploite une plateforme d'énergie renouvelable de premier plan en Amérique du Nord totalisant 1,6 GW d'actifs d'énergie destinée aux services publics et à la distribution, incluant des actifs de 531 MW en cours de construction et des actifs de 534 MW dans des projets dont le développement est avancé au 31 décembre 2021. Power Sustainable Energy gère activement les placements par l'entremise du PPSIE et au moyen de participations directes.

Au 31 décembre 2021, la Société et Lifeco détenaient une participation de 40 pour cent et de 15 pour cent, respectivement, dans le PPSIE.

## ENTREPRISES AUTONOMES

La Société détient également des participations dans certaines entreprises autonomes.

Au 31 décembre 2021, par l'entremise de Sagard, la Société détenait une participation de 42,6 pour cent dans Peak Achievement Athletics Inc., une société qui conçoit, fabrique et commercialise des articles et des vêtements de sport pour le hockey sur glace et la crosse sous des marques emblématiques incluant Bauer, et 50,0 pour cent des droits de vote de cette société.

Par l'entremise de Power Sustainable Energy, la Société détenait au 31 décembre 2021 : une participation donnant le contrôle de 54,4 pour cent dans LMPG Inc. (auparavant le Groupe Lumenpulse Inc.), une société qui se spécialise dans la conception, le développement et la fabrication d'une large gamme de solutions DEL de catégorie de spécifications durables et de haute performance pour des environnements commerciaux, institutionnels et urbains; et une participation de 35,4 pour cent dans Lion Électrique, un fabricant innovant de véhicules zéro émission qui conçoit et fabrique des camions urbains commerciaux de classes 5 à 8 et des autobus et des minibus 100 pour cent électriques pour les secteurs du transport scolaire, du transport adapté et du transport en commun. Des événements récents concernant la participation de Power Sustainable dans Lion Électrique sont décrits à la rubrique « Développement général de l'activité - Faits importants au cours des trois dernières années - Amérique du Nord ».

## Rubrique 7.3 ChinaAMC

Au 31 décembre 2021, la Société et IGM détenaient chacune une participation de 13,9 pour cent dans ChinaAMC. Le 5 janvier 2022, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente aux termes de laquelle la Société vendra sa participation de 13,9 pour cent dans ChinaAMC à Placements Mackenzie, une filiale en propriété exclusive d'IGM, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation (comme il est expliqué plus en détail à la rubrique « Développement général de l'activité - Faits importants au cours des trois dernières années - Asie »).

Fondée en 1998 comme l'une des premières sociétés de gestion de fonds en Chine, ChinaAMC s'est taillée et maintient une position de chef de file dans le secteur chinois de la gestion d'actifs. L'actif géré total de ChinaAMC, excluant l'actif géré des filiales, s'élevait à 1 662 milliard RMB¥ (331 G\$ CA) au 31 décembre 2021.

## RUBRIQUE 8 FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les titres de la Société (et dans ceux de ses filiales ouvertes, y compris la Financière Power) de même que les activités de ces émetteurs comporte certains risques intrinsèques, dont ceux énumérés ci-après et d'autres risques présentés ailleurs dans la présente notice annuelle, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir. La description suivante des risques applicables à la Société s'applique également à la Financière Power et à ses titres en circulation, mais elle ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs. Son principal actif est sa propriété de la totalité des actions ordinaires de la Financière Power émises et en circulation et, par conséquent, le contrôle indirect de Lifeco et d'IGM. De plus, Power détient indirectement une participation de 50 pour cent dans Parjointco, qui détient elle-même une participation indirecte dans GBL. Par conséquent, la Société est exposée aux risques liés au fait qu'elle est un actionnaire important de ces sociétés en exploitation et à d'autres investissements. Les risques associés au fait d'investir dans Lifeco sont décrits et mentionnés à la sous-rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de Lifeco, sous-rubrique et mentions supplémentaires qui sont intégrées par renvoi dans les présentes, et les risques associés au fait d'investir dans IGM sont mentionnés à la sous-rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle d'IGM, sous-rubrique et mentions supplémentaires qui sont intégrées par renvoi dans les présentes.

Le cours des actions de la Société et de ses filiales peut être volatil et connaître des fluctuations en raison de nombreux facteurs indépendants de la volonté de Power et de ses filiales concernées, notamment par suite de l'éclosion de la nouvelle souche de coronavirus, plus précisément identifiée comme la « COVID-19 ». Les conditions économiques peuvent avoir un effet défavorable sur Power et ses filiales, notamment les fluctuations des taux de change, du taux d'inflation et des taux d'intérêt ainsi que les politiques monétaires, les investissements des entreprises et la santé des marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Les marchés des capitaux ont connu de temps à autre d'importantes fluctuations des cours et des volumes, qui ont particulièrement touché les cours des titres de participation détenus par la Société et ses filiales et qui n'ont pas toujours été liées à la performance en matière d'exploitation, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives des sociétés en question. Ces facteurs peuvent donner lieu à une baisse de la valeur des actifs qui est considérée comme importante ou durable, ce qui pourrait se traduire par des charges pour perte de valeur. Lors de périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés, les activités des filiales de Power pourraient être touchées de façon défavorable et le cours de négociation des titres de Power pourrait en subir les conséquences. Il n'existe pas non plus de marché pour la négociation des débetures de la Société, et il est très peu probable qu'un tel marché se développe. Par conséquent, il est possible que les porteurs de débetures ne soient pas en mesure de liquider leurs débetures en temps opportun, ni même de les liquider. Tandis que les actions privilégiées participantes sont inscrites à des fins de négociation à la TSX, le « flottant » dans ces titres peut avoir une incidence négative sur le cours et la liquidité de ces titres. Par conséquent, rien ne garantit un marché actif pour la négociation des actions privilégiées participantes et les porteurs de ces titres pourraient ne pas pouvoir se départir de leur investissement en temps opportun ou sans subir une incidence importante sur le cours de ces titres.

La capacité de Power, à titre de société de portefeuille, à s'acquitter de ses obligations, notamment à l'égard du paiement des intérêts et d'autres charges d'exploitation et du versement des dividendes, à faire des acquisitions ainsi qu'à tirer parti des occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seraient souhaitables dans l'avenir, dépend généralement des dividendes de ses principales filiales et de ses autres placements, ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. Le versement de dividendes aux actionnaires de Power dépend de la performance opérationnelle, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité des filiales de Power et des sociétés qui ont des liens avec Power, ainsi que de leur capacité à verser des dividendes. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par les principales filiales de Power sont assujettis à des restrictions énoncées dans les lois et les règlements pertinents sur les sociétés et l'assurance, qui

exigent le maintien de ratios de solvabilité et de capitalisation, ou à des attentes réglementaires qui pourraient par ailleurs limiter le versement de dividendes, et la pandémie de COVID-19 pourrait avoir des conséquences défavorables sur ceux-ci.

La capacité de Power à trouver du financement supplémentaire dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de Power et de ses filiales. Bien que la Société ait été en mesure d'avoir accès à des liquidités sur les marchés des capitaux par le passé, rien ne garantit qu'il en sera de même dans l'avenir. L'incapacité de Power à réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur les activités, les perspectives, la capacité à verser des dividendes, la situation financière, les occasions d'amélioration ou les acquisitions de Power.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang de la Société n'ont aucun droit de vote dans la Société, sauf dans certaines circonstances limitées, conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives à ces titres.

La Société peut choisir de racheter les actions privilégiées de premier rang de la Société de temps à autre, notamment lorsque les taux d'intérêt en vigueur sont inférieurs aux rendements offerts par les actions privilégiées de premier rang en question, et il se pourrait que les investisseurs ne soient pas en mesure de réinvestir le produit du rachat dans un placement comparable.

La majorité des voix rattachées aux titres comportant droit de vote de la Société sont indirectement contrôlées par la Fiducie familiale résiduaire Desmarais et, par conséquent, certaines opérations ou autres mesures qui exigent l'approbation de la majorité ou de la majorité qualifiée des voix exprimées par tous les actionnaires votant ensemble, ou des porteurs des actions privilégiées participantes en tant que catégorie, ne peuvent être réalisées sans l'approbation de l'actionnaire détenant le contrôle. Si la Société devait cesser d'être une société contrôlée, elle pourrait être exposée à des risques qui s'appliquent généralement à des sociétés ouvertes non contrôlées, mais auxquels la Société n'a pas été exposée par le passé.

Les hostilités entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, au cours desquelles la Russie a lancé une invasion à grande échelle de l'Ukraine le 24 février 2022, se poursuivent, et des gouvernements partout dans le monde ont annoncé des mesures importantes en réponse à ces hostilités. Ces mesures comprennent des déclarations de soutien politique, de l'aide humanitaire et militaire, une limitation importante ou une interdiction totale du commerce de biens et de l'accès aux services, ainsi que des réseaux de paiement et de règlement, des saisies d'actifs et d'autres sanctions. De nombreuses entreprises étrangères ayant des activités en Russie ont annoncé la cessation de leurs activités dans ce pays et, dans certains cas, la vente de leurs intérêts. La situation a exacerbé des tensions géopolitiques à plus grande échelle, y compris les relations existantes entre les États-Unis et la Chine, et a compliqué les efforts déployés par les banques centrales pour stabiliser l'environnement monétaire et contrer les pressions inflationnistes déjà présentes. Les hostilités en cours ont accentué la pression sur la chaîne d'approvisionnement et stimulé l'inflation des prix des marchandises clés, y compris le pétrole, les métaux industriels et les denrées alimentaires, contribuant à une forte volatilité des marchés des capitaux et à une détérioration des perspectives économiques mondiales en raison d'un potentiel d'inflation élevé et soutenu. Les gouvernements et les banques centrales reconnaissent la complexité de la situation macroéconomique et examinent les interventions nécessaires pour stabiliser les conditions économiques.

L'écllosion de la nouvelle souche de coronavirus, plus précisément identifiée comme la « COVID-19 », a poussé les gouvernements à l'échelle mondiale à mettre en œuvre diverses mesures d'urgence pour freiner la propagation du virus. L'assouplissement des restrictions a débuté dans de nombreuses économies, bien que les impacts directs et indirects de la COVID-19 et de ses variants continuent de contribuer à l'incertitude accrue et d'avoir une incidence sur les entreprises et les économies à l'échelle mondiale. La déclaration et le versement de dividendes par la Société au cours des périodes futures dépendent, entre autres, de la capacité de ses filiales en exploitation, de ses plateformes de placement et de ses autres investissements à verser des dividendes, cette capacité étant tributaire, entre autres, de la durée de la pandémie de COVID-19, de même que de la gravité et de la durée de ses répercussions financières. Il n'est pas possible d'évaluer de façon fiable la durée et la gravité de cette situation, tout comme son incidence sur les résultats financiers ou la situation financière de la Société et de ses filiales en exploitation pour les périodes futures.



Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes de l'entreprise de la Société sont fournis dans la rubrique intitulée « Gestion des risques » du rapport de gestion de Power, rubrique qui est intégrée par renvoi dans les présentes.

## RUBRIQUE 9 DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

### Rubrique 9.1 Power

#### GÉNÉRALITÉS

Le capital autorisé de Power est composé d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, d'un nombre illimité d'actions privilégiées participantes et d'un nombre illimité d'actions comportant des droits de vote limités. Au 17 mars 2022, étaient émises et en circulation :

Catégorie d'actions	Nombre d'actions émises et en circulation
<b>Actions non participantes</b>	
Actions privilégiées de premier rang	
Série A	6 000 000
Série B	8 000 000
Série C	6 000 000
Série D	10 000 000
Série G	8 000 000
<b>Actions participantes</b>	
Actions privilégiées participantes	54 860 866
Actions comportant des droits de vote limités	619 570 943

Les dividendes sur les actions comportant des droits de vote limités, les actions privilégiées participantes et les actions privilégiées de premier rang ne sont payables que s'ils sont déclarés par le conseil d'administration.

Le texte suivant est un sommaire des composantes du capital-actions de la Société. Pour obtenir une description complète de toutes les modalités et conditions du capital-actions de la Société, il y a lieu de se reporter aux statuts de la Société, qui peuvent être consultés sur le site web de la Société à [www.powercorporation.com](http://www.powercorporation.com) et sont déposés sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### ACTIONS COMPORTANT DES DROITS DE VOTE LIMITÉS

Chaque action comportant des droits de vote limités accorde à son porteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, les porteurs d'actions comportant des droits de vote limités n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Société mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(1) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées participantes et des actions privilégiées de premier rang, chaque action comportant des droits de vote limités accorde le droit au porteur de recevoir tout dividende sur cette action et de participer de manière égale avec tous les autres porteurs d'actions comportant des droits de vote limités au reliquat des biens de la Société à la dissolution de Power. Power ne peut, sans l'approbation des deux tiers des porteurs d'actions comportant des droits de vote limités, émettre des actions privilégiées participantes, à moins que Power n'offre en même temps aux porteurs d'actions comportant des droits de vote limités le droit d'acquérir de Power, au prorata de leurs avoirs en actions, le nombre total d'actions comportant des droits de vote limités qui correspond à  $8\frac{1}{3}$  fois le nombre d'actions privilégiées participantes qu'il est proposé d'émettre en échange d'une contrepartie par action qui correspond au capital déclaré par action pour lequel les actions privilégiées participantes seront émises. Aucun droit de conversion, droit spécial en cas de liquidation, droit préférentiel de souscription ou droit de souscription n'est rattaché aux actions comportant des droits de vote limités.

Au 17 mars 2022, les actions comportant des droits de vote limités représentaient 53,04 pour cent du total des droits de vote rattachés aux titres comportant des droits de vote en circulation de Power.

**Les statuts de Power ne prévoient aucun droit ni aucune disposition applicable aux porteurs d'actions comportant des droits de vote limités lorsqu'une offre publique d'achat visant les actions privilégiées participantes est faite.**

## ACTIONS PRIVILÉGIÉES PARTICIPANTES

Chaque action privilégiée participante accorde à son porteur dix voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, les porteurs d'actions privilégiées participantes n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Société mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(1) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées de premier rang, chaque action privilégiée participante accorde le droit au porteur de recevoir un dividende non cumulatif de 0,00938 \$ par année avant que des dividendes ne soient versés sur les actions comportant des droits de vote limités et également le droit de participer, à chacun sa part, avec les porteurs d'actions comportant des droits de vote limités à tous dividendes qui peuvent être versés sur les actions comportant des droits de vote limités après le versement d'un dividende de 0,00938 \$ par année sur les actions comportant des droits de vote limités. À la dissolution ou à la liquidation, en totalité ou en partie, de Power ou à une distribution du capital aux fins de liquider les affaires de Power, les porteurs d'actions privilégiées participantes, sous réserve des droits prioritaires des porteurs des actions privilégiées de premier rang et en priorité sur les porteurs des actions comportant des droits de vote limités ou de toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées participantes, ont le droit de recevoir la somme de 0,42188 \$ par action majorée des dividendes déclarés et non versés, mais n'ont droit à aucune quote-part des actifs ou des fonds résiduels de la Société à la dissolution ou à la liquidation. Power ne peut, sans l'approbation des deux tiers des porteurs d'actions privilégiées participantes, émettre des actions comportant des droits de vote limités, à moins que Power n'offre en même temps aux porteurs d'actions privilégiées participantes le droit d'acquérir de Power, au prorata de leurs avoirs en actions, le nombre total d'actions privilégiées participantes qui correspond à 12,0 pour cent du nombre d'actions comportant des droits de vote limités qu'il est proposé d'émettre en échange d'une contrepartie par action qui correspond au capital déclaré par action pour lequel les actions comportant des droits de vote limités seront émises. Les actions privilégiées participantes ne comportent pas de droit de rachat au gré de l'émetteur ou du porteur.

## ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de Power ou d'une autre distribution de l'actif de Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les porteurs des actions privilégiées de premier rang de chaque série alors en circulation ont le droit de recevoir la totalité des dividendes courus et demeurant impayés majorée de toute prime, le cas échéant, le tout avant qu'une somme ne soit versée ou que des biens de Power ne soient distribués aux porteurs d'actions privilégiées participantes, d'actions comportant des droits de vote limités ou de toutes autres actions de Power de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée d'actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de premier rang de cette série.

En cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de Power ou d'une autre distribution de l'actif de Power entre ses actionnaires aux fins de liquider, volontairement ou non, ses affaires, sous réserve du règlement antérieur des réclamations de tous les créanciers de Power et des porteurs d'actions de Power de rang supérieur aux séries A, B, C, D et G des actions privilégiées de premier rang (au présent paragraphe, les « actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif »), les porteurs d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif ont le droit de recevoir la somme de 25,00 \$ par action privilégiée de premier rang à dividende non cumulatif, majorée des dividendes déclarés et non versés avant qu'une somme ne soit versée ou que des biens de Power ne soient distribués aux porteurs d'actions privilégiées participantes, d'actions comportant des droits de vote limités ou d'actions d'une autre catégorie de Power de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif.

Le tableau suivant présente, pour chaque série d'actions privilégiées de premier rang, le dividende trimestriel payable aux porteurs d'actions privilégiées de premier rang ainsi que le prix de rachat actuel (et futur, s'il y a lieu) de chaque série. Chaque série d'actions privilégiées de premier rang a un rang égal aux autres actions privilégiées de premier rang.

	Dividende annuel non cumulatif fixe (payable trimestriellement)	Prix de rachat <sup>[1]</sup> (plus les dividendes déclarés et non versés)
<b>Actions privilégiées de premier rang, série A</b>	5,60 %	25,00 \$
<b>Actions privilégiées de premier rang, série B</b>	5,35 %	25,00 \$
<b>Actions privilégiées de premier rang, série C</b>	5,80 %	25,00 \$
<b>Actions privilégiées de premier rang, série D</b>	5,00 %	25,00 \$
<b>Actions privilégiées de premier rang, série G</b>	5,60 %	25,00 \$

[1] Toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang peuvent être rachetées en totalité ou en partie.

## Rubrique 9.2 Financière Power

### GÉNÉRALITÉS

Le capital autorisé de la Financière Power est composé d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de troisième rang, d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A. Au 17 mars 2022, étaient émises et en circulation :

Catégorie d'actions	Nombre d'actions émises et en circulation
<b>Actions privilégiées de premier rang</b>	
Série A	4 000 000
Série D	6 000 000
Série E	8 000 000
Série F	6 000 000
Série H	6 000 000
Série K	10 000 000
Série L	8 000 000
Série O	6 000 000
Série P	9 657 516
Série Q	1 542 484
Série R	10 000 000
Série S	12 000 000
Série T	8 000 000
Série V	10 000 000
Série 23	8 000 000
<b>Actions privilégiées de troisième rang</b>	250 000 000
<b>Actions ordinaires</b>	664 096 506

Il n'y a pas d'actions ordinaires de catégorie A ni d'actions privilégiées de second rang émises et en circulation.

Les dividendes sur les actions ordinaires, sur les actions ordinaires de catégorie A, sur les actions privilégiées de premier rang, sur les actions privilégiées de second rang et sur les actions privilégiées de troisième rang ne sont payables que s'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Financière Power.

Par suite de la réalisation de la réorganisation et en date des présentes, Power est propriétaire véritable de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power. Au 31 décembre 2021 et en date des présentes, Power est également propriétaire véritable de la totalité des actions privilégiées de troisième rang émises et en circulation de la Financière Power.

Le texte suivant est un sommaire des composantes du capital-actions de la Financière Power. Pour obtenir une description complète de toutes les modalités et conditions du capital-actions de la Financière Power, il y a lieu de se reporter aux statuts de la Financière Power, qui peuvent être consultés sur le site web de la Financière Power à [www.powerfinancial.com](http://www.powerfinancial.com) et sont déposés sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### **ACTIONS ORDINAIRES DE LA FINANCIÈRE POWER**

Chaque action ordinaire accorde à son porteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, les porteurs d'actions ordinaires n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Financière Power mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(l) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées de premier rang, des actions privilégiées de second rang et des actions privilégiées de troisième rang, chaque action ordinaire accorde le droit au porteur de recevoir tout dividende sur cette action et de participer de manière égale avec tous les autres porteurs d'actions ordinaires (le cas échéant) et tous les porteurs d'actions ordinaires de catégorie A (le cas échéant) au reliquat de l'actif de la Financière Power en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires. Aucun droit de conversion, droit spécial en cas de liquidation, droit préférentiel de souscription ou droit de souscription n'est rattaché aux actions ordinaires.

### **ACTIONS ORDINAIRES DE CATÉGORIE A DE LA FINANCIÈRE POWER**

Chaque action ordinaire de catégorie A accorde à son porteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, les porteurs d'actions ordinaires de catégorie A n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Financière Power mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(l) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées de premier rang, des actions privilégiées de second rang et des actions privilégiées de troisième rang, chaque action ordinaire de catégorie A accorde le droit au porteur de recevoir tout dividende sur cette action et de participer de manière égale avec tous les autres porteurs d'actions ordinaires de catégorie A (le cas échéant) et tous les porteurs d'actions ordinaires (le cas échéant) au reliquat de l'actif de la Financière Power en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires. Chaque porteur d'actions ordinaires de catégorie A a le droit de convertir ses actions en actions ordinaires. Aucun droit spécial en cas de liquidation, droit préférentiel de souscription ou droit de souscription n'est rattaché aux actions ordinaires de catégorie A.

### **ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG DE LA FINANCIÈRE POWER**

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration de la Financière Power désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de premier rang de chaque série ont un rang égal aux actions privilégiées de premier rang de chaque autre série et un rang supérieur aux actions privilégiées de second rang, aux actions privilégiées de troisième rang, aux actions ordinaires, aux actions ordinaires de catégorie A et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée d'actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de premier rang de cette série. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Financière Power mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(l) de la LCSA.

En cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, sous réserve du règlement antérieur des réclamations de tous les créanciers de la Financière Power et des porteurs d'actions de la Financière Power de rang supérieur aux actions privilégiées de premier rang, les porteurs des actions privilégiées de premier rang ont le droit de recevoir la somme de 25,00 \$ par action privilégiée de premier rang, majorée des dividendes déclarés et non versés, avant

qu'une somme ne soit versée ou que des biens de la Financière Power ne soient distribués aux porteurs d'actions privilégiées de deuxième rang, d'actions privilégiées de troisième rang, d'actions ordinaires, d'actions ordinaires de catégorie A ou d'actions de toute autre catégorie de la Financière Power de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang.

Le tableau suivant présente, pour chaque série d'actions privilégiées de premier rang, le dividende trimestriel payable aux porteurs d'actions privilégiées de premier rang ainsi que le prix de rachat actuel (et futur, s'il y a lieu) de chaque série. Chaque série d'actions privilégiées de premier rang a un rang égal aux autres actions privilégiées de premier rang.

	Dividende à taux variable	Dividende annuel non cumulatif fixe (payable trimestriellement)	Prix de rachat <sup>(1)</sup> (plus les dividendes déclarés et non versés)	Droits de conversion
<b>Actions privilégiées de premier rang, série A</b>	Cumulatif, un quart de 70,0 % du taux préférentiel <sup>(2)</sup> , payable trimestriellement	-	25,00 \$	-
<b>Actions privilégiées de premier rang, série D</b>	-	5,50 %	25,00 \$	-
<b>Actions privilégiées de premier rang, série E</b>	-	5,25 %	25,00 \$	-
<b>Actions privilégiées de premier rang, série F</b>	-	5,90 %	25,00 \$	-
<b>Actions privilégiées de premier rang, série H</b>	-	5,75 %	25,00 \$	-
<b>Actions privilégiées de premier rang, série K</b>	-	4,95 %	25,00 \$	-
<b>Actions privilégiées de premier rang, série L</b>	-	5,10 %	25,00 \$	-
<b>Actions privilégiées de premier rang, série O</b>	-	5,80 %	25,00 \$	-
<b>Actions privilégiées de premier rang, série P</b>	-	1,998 % <sup>(3)</sup>	25,00 \$ le 31 janvier 2026 et le 31 janvier à chaque cinq ans par la suite	Les porteurs ont l'option de convertir en actions de série Q le 31 janvier 2026 <sup>(4)</sup>
<b>Actions privilégiées de premier rang, série Q</b>	Dividende annuel non cumulatif, payable trimestriellement, égal au produit de 25,00 \$ et du taux de dividende trimestriel variable <sup>(5)</sup>	-	Après le 31 janvier 2016, pour les prix de rachat indiqués à la note [6] ci-dessous	Les porteurs ont l'option de convertir en actions de série P le 31 janvier 2026 <sup>(4)</sup>
<b>Actions privilégiées de premier rang, série R</b>	-	5,50 %	25,00 \$	-
<b>Actions privilégiées de premier rang, série S</b>	-	4,80 %	25,25 \$ depuis le 30 avril 2021 25,00 \$ à compter du 30 avril 2022	-
<b>Actions privilégiées de premier rang, série T</b>	-	4,215 % <sup>(3)</sup>	25,00 \$ le 31 janvier 2024 et le 31 janvier à chaque cinq ans par la suite	Les porteurs ont l'option de convertir en actions de série U le 31 janvier 2024 <sup>(4)</sup>

	Dividende à taux variable	Dividende annuel non cumulatif fixe (payable trimestriellement)	Prix de rachat <sup>[1]</sup> (plus les dividendes déclarés et non versés)	Droits de conversion
<b>Actions privilégiées de premier rang, série U</b>	Dividende annuel non cumulatif, payable trimestriellement, égal au produit de 25,00 \$ et du taux de dividende trimestriel variable <sup>[5]</sup>	-	Après le 31 janvier 2024, pour les prix de rachat indiqués à la note [6] ci-dessous	Les porteurs ont l'option de convertir en actions de série T le 31 janvier 2029 <sup>[4]</sup>
<b>Actions privilégiées de premier rang, série V</b>	-	5,15 %	26,00 \$ à compter du 31 juillet 2022 25,75 \$ à compter du 31 juillet 2023 25,50 \$ à compter du 31 juillet 2024 25,25 \$ à compter du 31 juillet 2025 25,00 \$ à compter du 31 juillet 2026	
<b>Actions privilégiées de premier rang, série Z3</b>	-	4,50 %	26,00 \$ à compter du 31 janvier 2027 25,75\$ à compter du 31 janvier 2028 25,50 \$ à compter du 31 janvier 2029 25,25 \$ à compter du 31 janvier 2030 25,00 \$ à compter du 31 janvier 2031	

- [1] Toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang peuvent être rachetées en totalité ou en partie.
- [2] Taux préférentiel signifie, pour toute période de dividende trimestriel, la moyenne arithmétique des taux d'intérêt préférentiel affichés par deux banques de référence en vigueur chaque jour pendant la période de trois mois qui prend fin le dernier jour du mois civil précédant immédiatement le premier jour du mois civil précédant le mois de la date de versement des dividendes applicable à l'égard de laquelle le calcul est fait et le « taux d'intérêt préférentiel » est le taux de référence affiché par ces deux banques pour établir les taux d'intérêt sur les prêts commerciaux en dollars canadiens effectués à des emprunteurs commerciaux de premier ordre au Canada.
- [3] Au cours (i) de la période commençant le 31 janvier 2021 et se terminant le 31 janvier 2026, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série P ou (ii) de la période commençant le 31 janvier 2019 et se terminant le 31 janvier 2024, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série T. Par la suite, au cours des « périodes de taux fixe ultérieures » (soit (i) la période commençant le 31 janvier 2026, inclusivement, et se terminant le 31 janvier 2031, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série P ou (ii) la période commençant le 31 janvier 2024, inclusivement, et se terminant le 31 janvier 2029, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série T et, dans chaque cas, pour chaque période de taux fixe ultérieure suivante, la période commençant le jour qui suit immédiatement la fin de la période de taux fixe ultérieure immédiatement précédente et se terminant le 31 janvier de la cinquième année, exclusivement, par la suite), le dividende privilégié non cumulatif fixe correspond au produit de 25,00 \$ et du taux d'intérêt égal à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la « date de calcul du taux fixe » applicable (soit, pour toute période de taux fixe ultérieure, le 30<sup>e</sup> jour qui précède le premier jour de la période de taux fixe ultérieure applicable) et de : (i) 1,60 pour cent pour les actions privilégiées de premier rang, série P ou (ii) 2,37 pour cent pour les actions privilégiées de premier rang, série T, payables trimestriellement.
- [4] Et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, dans chaque cas sous réserve du droit de la Financière Power de racheter la totalité des actions de cette série d'actions privilégiées de premier rang et d'autres conditions.
- [5] Le taux de dividende trimestriel variable signifie, pour toute « période de taux variable trimestrielle » (soit (i) la période commençant le 31 janvier 2022, inclusivement, et se terminant le 30 avril 2022, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série Q ou (ii) la période commençant le 31 janvier 2024, inclusivement, et se terminant le 30 avril 2024, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série U et, dans chaque cas par la suite, la période commençant le jour, inclusivement, qui suit immédiatement la fin de la période de taux variable trimestrielle immédiatement précédente et se terminant à la prochaine « date de début du trimestre » suivant, exclusivement (soit le dernier jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre de chaque année)), le taux d'intérêt correspondant à la somme du taux des bons du Trésor à la « date de calcul du taux variable » applicable (soit, pour toute période de taux variable trimestrielle, le 30<sup>e</sup> jour qui précède le premier jour de cette période de taux variable trimestrielle) et de (i) 1,60 pour cent pour les actions privilégiées de premier rang, série Q et (ii) 2,37 pour cent pour les actions privilégiées de premier rang, série U. Aucune action privilégiée de premier rang, série U n'est émise et en circulation.
- [6] En contrepartie de (A) 25,00 \$ par action, majorés des dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date fixée pour le rachat, exclusivement, dans le cas des rachats : (i) le 31 janvier 2026 pour les actions privilégiées de premier rang, série Q ou (ii) le 31 janvier 2029 pour les actions privilégiées de premier rang, série U, et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, ou de (B) 25,50 \$, majorés des dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date fixée pour le rachat, exclusivement, dans le cas des rachats effectués à toute autre date postérieure : (i) au 31 janvier 2016 pour les actions privilégiées de premier rang, série Q ou (ii) au 31 janvier 2024 pour les actions privilégiées de premier rang, série U.

### **ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE DEUXIÈME RANG DE LA FINANCIÈRE POWER**

Les actions privilégiées de second rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration de la Financière Power désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de second rang de chaque série ont un rang égal aux actions privilégiées de second rang de chaque autre série et un rang supérieur aux actions privilégiées de troisième rang, aux actions ordinaires, aux actions ordinaires de catégorie A et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de second rang, mais un rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang. Les porteurs d'actions privilégiées de second rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée d'actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de second rang de cette série. Les porteurs d'actions privilégiées de deuxième rang n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Financière Power mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(1) de la LCSA. Aucune action privilégiée de second rang n'est émise et en circulation.

### **ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE TROISIÈME RANG DE LA FINANCIÈRE POWER**

Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de troisième rang ont un rang supérieur aux actions ordinaires et aux actions ordinaires de catégorie A et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de troisième rang, mais un rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang et aux actions privilégiées de deuxième rang. Les porteurs d'actions privilégiées de troisième rang n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée d'actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf si la loi l'exige. Les porteurs d'actions privilégiées de troisième rang n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Financière Power mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(1) de la LCSA.

Les actions privilégiées de troisième rang donnent droit à un dividende en espèces non cumulatif au taux fixe de 0,03 \$ par action chaque exercice, lorsque le conseil d'administration de la Financière Power en déclare. La Financière Power a le droit de racheter, et les porteurs d'actions privilégiées de troisième rang ont le droit d'obliger la Financière Power à racheter, les actions privilégiées de troisième rang, en totalité ou en partie, en contrepartie de 1,00 \$ en espèces par action, plus les dividendes déclarés et non versés.



## RUBRIQUE 10 NOTATIONS

Le tableau suivant présente les notations accordées à la Société et à la Financière Power et à leurs titres en circulation au 17 mars 2022.

	DBRS Morningstar (« DBRS »)	Standard & Poor's (« S&P »)
<b>POWER :</b>		
Notation d'émetteur	A	A+
Débetures à 8,57 % échéant le 22 avril 2039	A	A+
Débetures à 4,81 % échéant le 31 janvier 2047	A	A+
Débetures à 4,455 % échéant le 27 juillet 2048	A	A+
Actions privilégiées à dividende non cumulatif	Pfd-2	P-1 (bas) à l'échelle canadienne A- à l'échelle mondiale
<b>FINANCIÈRE POWER :</b>		
Notation d'émetteur	A (élevé)	A+
Débetures à 6,9 % échéant le 11 mars 2033	A (élevé)	A+
Actions privilégiées :		
à dividende cumulatif	Pfd-2 (élevé)	P-1 (bas) à l'échelle canadienne A- à l'échelle mondiale
à dividende non cumulatif	Pfd-2 (élevé)	P-1 (bas) à l'échelle canadienne A- à l'échelle mondiale

DBRS a attribué une tendance stable aux notations de la Société et de la Financière Power ainsi que de leurs titres en circulation respectifs et S&P, une perspective stable.

Les notations de crédit visent à fournir aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur de titres et indiquent la probabilité que les paiements requis soient faits ainsi que la capacité d'une entité de remplir ses obligations conformément aux modalités de chaque obligation. Les descriptions des catégories de notations de chacune des agences de notation présentées ci-après proviennent de leurs sites Web respectifs. Ces notations ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir les titres d'une société et ne tiennent pas compte de leur cours ni d'autres facteurs qui pourraient permettre d'établir si un titre donné convient à un investisseur en particulier. De plus, les notations pourraient ne pas tenir compte de l'incidence éventuelle de tous les risques sur la valeur des titres et du fait que les agences de notation peuvent réviser ces notations ou les retirer à tout moment.

La Société et la Financière Power ont chacune versé des honoraires de notation usuels à S&P et à DBRS dans le cadre des notations susmentionnées.

### DBRS

De façon générale, les notations de DBRS sont des avis qui reflètent la solvabilité d'un émetteur, d'un titre ou d'une obligation.

L'analyse en vue de la notation de sociétés par DBRS débute par une évaluation de la solvabilité fondamentale de l'émetteur, qui se reflète dans une notation d'émetteur. Les notations d'émetteurs visent la solvabilité globale de l'émetteur et, contrairement aux notations de titres ou de catégories de titres individuelles, elles sont fondées sur l'entité elle-même, sans qu'il soit tenu compte des titres ou du rang. Les notations qui s'appliquent à des titres réels peuvent être supérieures, inférieures ou égales à la notation d'émetteur pour une entité donnée.

Les notations attribuées aux titres par DBRS sont des avis fondés sur des mesures prospectives qui évaluent la capacité et la volonté d'un émetteur de faire des paiements dans les délais impartis sur des obligations en cours (que ce soit de capital, d'intérêt, de dividendes ou de distributions) compte tenu des conditions d'une obligation.

L'échelle de notation de DBRS pour la dette à long terme procure un avis du risque de défaut, soit le risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières conformément aux conditions auxquelles elles ont été contractées. Les

notations sont fondées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur, et sur le rang relatif des créances.

L'échelle de notation de DBRS pour les actions privilégiées est utilisée sur le marché des valeurs mobilières du Canada et sert à donner une indication du risque qu'un émetteur ne respecte pas intégralement ses obligations dans les délais, tant pour les dividendes que pour le capital. Chaque notation de DBRS est fondée sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur.

La plupart des catégories de notation sont marquées par les sous-catégories « haut » et « bas ». L'absence de la désignation « haut » ou « bas » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie. Des tendances accompagnant les notations donnent des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question, les tendances tombant dans une des trois catégories suivantes : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance accordée à une notation indique la direction que DBRS considère que la notation prend si les tendances se maintiennent ou, dans certains cas, à moins que l'émetteur ne relève les défis qui se présentent à lui. De façon générale, l'avis de DBRS est fondé principalement sur une évaluation de l'entité émettrice elle-même, mais DBRS peut également tenir compte des perspectives de l'industrie ou des industries dans lesquelles l'entité émettrice fait affaire.

DBRS attribue habituellement des notations d'émetteur sur une base à long terme, à l'aide de son échelle de notation pour la dette à long terme. DBRS a attribué à la Société la notation d'émetteur de A. La notation de A attribuée aux débetures de la Société correspond à la sixième notation la plus élevée des 26 notations utilisées par DBRS pour les dettes à long terme. DBRS a attribué à la Financière Power la notation d'émetteur de A (élevé). La notation de A (élevé) attribuée aux débetures de la Financière Power correspond à la cinquième notation la plus élevée des 26 notations utilisées par DBRS pour les dettes à long terme. Une dette à long terme notée A par DBRS offre une bonne qualité de crédit. La capacité de paiement des obligations financières est importante, mais moindre que celle d'entités ayant une notation de AA. Les entités de cette catégorie peuvent être vulnérables aux événements futurs, mais les facteurs négatifs en question sont considérés comme gérables.

La notation Pfd-2 attribuée aux actions privilégiées de la Société correspond à la cinquième notation la plus élevée des 16 notations utilisées par DBRS pour les actions privilégiées au Canada. La notation Pfd-2 (élevé) attribuée aux actions privilégiées de la Financière Power correspond à la quatrième notation la plus élevée des 16 notations utilisées par DBRS pour les actions privilégiées au Canada. Les actions privilégiées dont la notation est Pfd-2 (élevé) ou Pfd-2 ont une bonne qualité de crédit et la protection des dividendes et du capital est encore importante, mais le bénéfice, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que ceux des sociétés ayant obtenu la notation Pfd-1. En règle générale, la notation Pfd-2 correspond à des émetteurs dont les obligations de premier rang ont une notation dans la catégorie A.

## S&P

Une notation de crédit d'émetteur attribuée par S&P constitue un avis actuel sur la capacité financière globale d'un débiteur (solvabilité) de s'acquitter de ses obligations financières et est axée sur l'aptitude et la volonté du débiteur à honorer ses engagements financiers à mesure qu'ils deviennent exigibles. Elle ne s'applique pas à une obligation financière donnée, puisqu'elle ne tient pas compte de la nature et des dispositions de l'obligation, de sa situation en matière de faillite ou de liquidation, des préférences prévues par la loi ou du caractère légal ou opposable de l'obligation.

Par opposition, une notation d'une émission se rapporte à une obligation financière donnée, à des obligations financières d'une catégorie donnée ou à un programme financier donné. La notation attribuée à une émission donnée peut refléter des ajustements positifs ou négatifs relativement à la notation d'émetteur en ce qui a trait à (i) la présence d'une garantie, (ii) une subordination explicite ou (iii) tout autre facteur qui touche la priorité de paiement, le recouvrement prévu ou la stabilité de crédit de l'émission en question.

Étant donné qu'on ne peut prédire l'avenir, l'attribution de notations de crédit n'est pas une science exacte et, pour cette raison, les avis sur les notations de S&P ne visent pas à constituer des garanties de qualité du crédit ou des mesures exactes de la probabilité qu'un émetteur particulier ou un titre donné ne fera pas défaut. Les notations expriment plutôt des avis relatifs sur la qualité de crédit d'un émetteur ou la qualité de crédit d'une émission donnée, de la plus forte à la plus faible, au sein d'un univers de risque de crédit.

La plupart des notations peuvent être modifiées par l'ajout de plus (+) ou moins (-) afin d'indiquer la position relative à l'intérieur des grandes catégories de lettres de notation. Les perspectives accompagnant une notation de S&P évaluent la direction potentielle d'une note de crédit à long terme sur le moyen terme (habituellement six mois à deux ans). Pour établir les perspectives d'une notation, les modifications des conditions économiques et/ou des conditions commerciales fondamentales sont considérées. Une perspective n'est pas nécessairement un signe précurseur d'une modification de la notation ni d'une mesure de surveillance du crédit à l'avenir.

Une notation d'émetteur attribuée par S&P reflète, en règle générale, l'aptitude et la volonté de l'émetteur d'honorer ses obligations de rang supérieur non assorties d'une sûreté. S&P a attribué à la Société et à la Financière Power la notation d'émetteur de A+. La notation de A+ attribuée aux débentures de la Société et de la Financière Power est la cinquième notation la plus élevée des 22 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation des émissions à long terme. Une débenture à long terme notée A+ est un peu plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économique que les obligations mieux notées. Toutefois, le débiteur obligataire a une bonne capacité de remplir ses engagements financiers relatifs aux obligations.

L'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P est utile aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires sur les marchés financiers canadiens car elle indique les notations attribuées aux actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation globaux) sous forme de symboles qui sont utilisés activement sur le marché canadien depuis plusieurs années. Une note sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P constitue un avis prospectif sur la solvabilité d'un débiteur relativement à une obligation spécifique se rattachant à des actions privilégiées émises sur le marché canadien par rapport aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur ce marché. Il existe une corrélation directe entre les notations spécifiques assignées sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et les différents niveaux de notation de l'échelle de notation mondiale de S&P. L'échelle de notation canadienne est entièrement établie par l'échelle de notation mondiale applicable et aucun autre critère d'analyse n'entre dans l'établissement des notations sur l'échelle canadienne. S&P a l'habitude de présenter la notation d'une action privilégiée d'un émetteur tant sur l'échelle mondiale que sur l'échelle canadienne lorsqu'elle indique les notations d'un émetteur donné.

La notation P-1 (bas) accordée aux actions privilégiées de la Société et de la Financière Power sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P correspond à la notation A- sur l'échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées de S&P. La notation P-1 (bas) correspond à la troisième notation la plus élevée des 18 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et la notation A- occupe le cinquième rang des 20 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées. Une action privilégiée notée A- est un peu plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économique que les obligations mieux notées. Toutefois, le débiteur a une bonne capacité de remplir ses engagements financiers relatifs à l'obligation.

## RUBRIQUE 11 DIVIDENDES

### Rubrique 11.1 Power

Les dividendes en espèces déclarés par action au cours des trois dernières années pour chaque catégorie d'actions de la Société en circulation au 31 décembre 2021 ont été les suivants :

(en dollars)	2021	2020	2019
Actions comportant des droits de vote limités (POW)	1,8375	1,7900	2,0020
Actions privilégiées participantes (POW.PRE)	1,8375	1,7900	2,0020
Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	1,4000	1,4000	1,4000
Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	1,3375	1,3375	1,3375
Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	1,4500	1,4500	1,4500
Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	1,2500	1,2500	1,2500
Actions privilégiées de premier rang, série 1986 (POW.PR.F) <sup>[1]</sup>	0,8576	1,0124	1,3824
Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G)	1,4000	1,4000	1,4000

[1] Le 15 janvier 2022, la Société a racheté la totalité de ses 86 100 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, série 1986 (POW.PR.F). La Société a pour pratique actuelle de verser trimestriellement des dividendes aux porteurs d'actions privilégiées participantes et d'actions à droits de vote limités. Tous les montants et dates futurs de versement des dividendes sont assujettis à l'approbation du conseil d'administration.

Le tableau suivant décrit les augmentations des dividendes trimestriels sur les actions comportant des droits de vote limités de la Société au cours des trois dernières années :

Date de l'annonce	Montant de l'augmentation trimestrielle	Date de prise d'effet
14 mai 2019	6,0 pour cent (de 0,3820 \$ par action à 0,4050 \$ par action)	28 juin 2019
18 mars 2020	10,5 pour cent (de 0,4050 \$ par action à 0,4475 \$ par action)	1 <sup>er</sup> mai 2020
15 novembre 2021	10,6 pour cent (de 0,4475 \$ par action à 0,4950 \$ par action)	1 <sup>er</sup> février 2022

### Rubrique 11.2 Financière Power

Les dividendes en espèces déclarés par action au cours des trois dernières années pour chaque catégorie d'actions de la Financière Power en circulation au 31 décembre 2021<sup>[1]</sup> ont été les suivants :

(en dollars)	2021	2020	2019
Actions ordinaires (PWF) <sup>[2]</sup>	2,047895	1,9997	1,8220
Actions privilégiées de premier rang, série A (PWF.PR.A)	0,428752	0,483877	0,691252
Actions privilégiées de premier rang, série D (PWF.PR.E)	1,3750	1,3750	1,3750
Actions privilégiées de premier rang, série E (PWF.PR.F)	1,3125	1,3125	1,3125
Actions privilégiées de premier rang, série F (PWF.PR.G)	1,4750	1,4750	1,4750
Actions privilégiées de premier rang, série H (PWF.PR.H)	1,4375	1,4375	1,4375
Actions privilégiées de premier rang, série K (PWF.PR.K)	1,2375	1,2375	1,2375
Actions privilégiées de premier rang, série L (PWF.PR.L)	1,2750	1,2750	1,2750
Actions privilégiées de premier rang, série O (PWF.PR.O)	1,4500	1,4500	1,4500
Actions privilégiées de premier rang, série P (PWF.PR.P)	0,4995	0,5765	0,5765
Actions privilégiées de premier rang, série Q (PWF.PR.Q)	0,431211	0,540274	0,812460
Actions privilégiées de premier rang, série R (PWF.PR.R)	1,3750	1,3750	1,3750
Actions privilégiées de premier rang, série S (PWF.PR.S)	1,2000	1,2000	1,2000
Actions privilégiées de premier rang, série T (PWF.PR.T)	1,053752	1,053752	1,053752
Actions privilégiées de premier rang, série V (PWF.PR.Z)	1,2875	1,2875	1,2875
Actions privilégiées de premier rang, série 23 (PWF.PF.A)	0,33288	s.o.	s.o.
Actions privilégiées de troisième rang	s.o.	s.o.	s.o.

- [1] Le 22 novembre 2021, la Financière Power a racheté la totalité de ses 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 6,00 pour cent, série I (PWF.PR.I). Les dividendes en espèces déclarés par action au cours des trois dernières années pour les actions privilégiées de premier rang, série I ont été les suivants : 1,21541 (2021), 1,500 (2020) et 1,500 (2019).
- [2] Après la réalisation de la réorganisation, les actions ordinaires de la Financière Power ont été radiées de la cote de la TSX avec prise d'effet à la clôture de la séance de négociation le 18 février 2020.

La Financière Power a pour pratique actuelle de verser trimestriellement des dividendes au porteur d'actions ordinaires. Tous les montants et dates futurs de versement des dividendes sont assujettis à l'approbation du conseil d'administration de la Financière Power.

En date des présentes, Power est propriétaire véritable de la totalité des actions ordinaires et des actions privilégiées de troisième rang émises et en circulation de la Financière Power.

## RUBRIQUE 12 MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

### Rubrique 12.1 Power

Le tableau suivant fournit des renseignements concernant la fourchette des cours et le volume des opérations pour chaque catégorie de titres de Power à la TSX pour chaque mois de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

	Actions comportant des droits de vote limités (POW)	Actions privilégiées participantes (POW.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	Actions privilégiées de premier rang, série 1986 (POW.PR.F) <sup>(1)</sup>	Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G)
<b>Janvier 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	31,71	33,25	25,65	25,37	25,58	24,97	-	25,63
Bas intrajournalier (\$)	28,81	31,25	25,32	24,96	25,36	24,65	-	25,27
Volume	52 320 573	909	42 845	69 024	83 739	131 554	-	67 010
<b>Février 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	31,54	-	25,60	25,37	25,68	25,50	46,26	25,57
Bas intrajournalier (\$)	29,70	-	25,35	25,13	25,45	24,95	46,26	25,23
Volume	31 731 627	-	27 532	53 502	73 155	197 782	100	115 557
<b>Mars 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	34,09	35,25	25,74	25,54	25,94	25,70	47,30	25,63
Bas intrajournalier (\$)	30,76	32,64	25,29	25,14	25,52	25,15	46,50	25,28
Volume	96 240 527	1 000	77 336	110 862	69 053	121 688	1 358	88 294
<b>Avril 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	36,14	37,00	25,75	25,62	25,98	25,54	-	25,99
Bas intrajournalier (\$)	32,63	37,00	25,41	25,20	25,42	25,15	-	25,40
Volume	56 639 988	330	55 673	59 586	59 150	64 642	-	95 063
<b>Mai 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	39,63	37,00	25,98	25,84	26,77	25,84	49,70	26,09
Bas intrajournalier (\$)	35,83	37,00	25,59	25,42	25,55	25,41	47,00	25,60
Volume	39 465 522	1 025	34 638	67 970	49 709	169 141	3 754	41 010
<b>Juin 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	40,42	37,84	26,06	25,88	26,73	26,02	49,90	26,26
Bas intrajournalier (\$)	38,88	37,84	25,55	25,41	25,70	25,41	47,00	25,72
Volume	68 476 640	500	44 694	87 084	124 089	102 222	12 300	53 122
<b>Juillet 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	39,93	-	25,74	25,73	25,92	25,67	47,50	25,90
Bas intrajournalier (\$)	37,96	-	25,53	25,38	25,69	25,31	47,50	25,60
Volume	37 767 261	-	54 663	64 400	74 183	41 833	600	60 317
<b>Août 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	44,53	39,69	26,10	25,98	26,25	26,25	49,00	26,23
Bas intrajournalier (\$)	39,67	39,69	25,56	25,49	25,82	25,38	48,00	25,70
Volume	28 442 957	200	31 674	41 853	45 308	36 491	4 400	60 404
<b>Septembre 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	44,16	42,00	26,05	26,14	26,49	26,16	50,00	26,20
Bas intrajournalier (\$)	41,02	40,75	25,68	25,45	25,80	25,60	49,95	25,64
Volume	57 642 091	504	36 607	53 849	50 728	61 922	4 354	102 887

	Actions comportant des droits de vote limités (POW)	Actions privilégiées participantes (POW.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	Actions privilégiées de premier rang, série 1986 (POW.PR.F) <sup>[1]</sup>	Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G)
<b>Octobre 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	42,83	-	25,93	25,84	26,24	26,19	52,00	25,90
Bas intrajournalier (\$)	41,14	-	25,70	25,50	25,46	25,66	50,00	25,63
Volume	39 966 336	-	62 030	28 723	86 636	54 219	255	58 540
<b>Novembre 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	43,13	42,06	26,18	25,61	25,70	26,01	-	25,99
Bas intrajournalier (\$)	40,67	42,00	25,75	25,42	25,50	25,40	-	25,65
Volume	26 161 504	100	33 537	31 815	68 185	61 857	-	42 813
<b>Décembre 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	43,21	-	26,00	25,78	25,94	25,69	-	25,85
Bas intrajournalier (\$)	40,90	-	25,53	25,32	25,40	25,19	-	25,53
Volume	30 217 141	-	23 127	87 703	80 138	82 987	-	120 400

[1] Le 15 janvier 2022, la Société a racheté la totalité de ses 86 100 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, série 1986 (POW.PR.F).

## Rubrique 12.2 Financière Power

Le tableau suivant fournit des renseignements concernant la fourchette des cours et le volume des opérations pour chaque catégorie de titres de la Financière Power à la TSX pour chaque mois de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Il n'y a aucune action privilégiée de premier rang, série U en circulation.

	Actions privilégiées de premier rang, série A (PWF.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série D (PWF.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série E (PWF.PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série F (PWF.PR.G)	Actions privilégiées de premier rang, série H (PWF.PR.H)	Actions privilégiées de premier rang, série I (PWF.PR.I) <sup>[1]</sup>	Actions privilégiées de premier rang, série K (PWF.PR.K)	Actions privilégiées de premier rang, série L (PWF.PR.L)
<b>Janvier 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	11,70	25,48	25,46	25,79	25,56	25,94	24,99	25,20
Bas intrajournalier (\$)	10,77	25,19	24,97	25,30	25,29	25,35	24,43	24,83
Volume	26 195	41 202	44 302	60 145	100 804	107 335	270 589	121 911
<b>Février 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	13,76	25,47	25,50	25,54	25,57	25,60	25,08	25,34
Bas intrajournalier (\$)	11,52	25,02	25,05	25,28	25,37	25,35	24,61	25,01
Volume	72 738	35 221	61 752	327 577	129 059	219 844	323 357	189 642
<b>Mars 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	14,50	25,65	25,64	25,70	25,70	25,76	25,08	25,26
Bas intrajournalier (\$)	13,12	25,28	25,05	25,31	25,41	25,35	24,72	24,95
Volume	82 486	71 750	102 963	69 421	66 691	151 469	139 891	140 098
<b>Avril 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	14,44	25,63	25,58	25,84	25,76	25,90	25,10	25,26
Bas intrajournalier (\$)	13,72	25,25	25,03	25,32	25,43	25,40	24,66	25,02
Volume	20 303	76 556	56 847	90 341	79 984	129 676	142 733	79 154
<b>Mai 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	15,41	25,98	26,00	25,83	25,83	25,94	25,54	25,50
Bas intrajournalier (\$)	13,91	25,49	25,38	25,52	25,51	25,65	25,00	25,21
Volume	31 963	33 619	44 486	43 497	68 377	168 061	123 315	36 961
<b>Juin 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	15,50	26,14	26,15	26,03	26,15	25,98	25,60	25,60
Bas intrajournalier (\$)	14,47	25,87	25,50	25,70	25,72	25,84	25,20	25,22
Volume	15 995	39 097	57 968	69 672	63 169	89 292	52 965	53 624

	Actions privilégiées de premier rang, série A (PWF.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série D (PWF.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série E (PWF.PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série F (PWF.PR.G)	Actions privilégiées de premier rang, série H (PWF.PR.H)	Actions privilégiées de premier rang, série I (PWF.PR.I) <sup>[1]</sup>	Actions privilégiées de premier rang, série K (PWF.PR.K)	Actions privilégiées de premier rang, série L (PWF.PR.L)
<b>Juillet 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	15,65	26,07	25,94	26,24	26,08	26,13	25,39	25,51
Bas intrajournalier (\$)	14,26	25,35	25,37	25,42	25,60	25,60	25,01	25,06
Volume	34 751	25 440	43 665	82 226	58 676	70 765	177 538	101 307
<b>Août 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	14,74	26,01	25,84	26,37	26,10	26,19	25,75	25,76
Bas intrajournalier (\$)	14,26	25,54	25,42	25,66	25,60	25,91	25,15	25,17
Volume	35 147	84 255	71 991	30 108	42 144	70 904	44 631	125 544
<b>Septembre 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	15,15	25,95	25,85	26,06	26,15	26,19	25,90	26,00
Bas intrajournalier (\$)	13,81	25,73	25,48	25,64	25,85	25,70	25,39	25,43
Volume	274 661	175 316	54 773	61 558	25 291	160 853	62 459	27 256
<b>Octobre 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	16,00	26,07	25,96	26,29	26,09	26,17	25,98	25,99
Bas intrajournalier (\$)	14,75	25,47	25,35	25,40	25,39	25,02	25,21	25,49
Volume	132 293	102 326	53 544	137 363	360 130	515 326	36 985	30 420
<b>Novembre 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	17,35	25,65	25,82	25,80	26,00	25,09	25,58	25,75
Bas intrajournalier (\$)	15,40	25,50	25,36	25,43	25,50	24,99	24,97	25,37
Volume	61 617	46 564	37 162	63 654	61 487	262 638	54 508	24 758
<b>Décembre 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	15,60	25,78	25,96	25,78	25,90	-	25,50	25,94
Bas intrajournalier (\$)	14,62	25,35	25,48	25,35	25,52	-	24,76	25,25
Volume	40 332	36 075	105 200	59 148	38 048	-	48 624	23 232
[1] Le 22 novembre 2021, la Financière Power a racheté la totalité de ses 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 6,00 pour cent, série I (PWF.PR.I).								
	Actions privilégiées de premier rang, série O (PWF.PR.O)	Actions privilégiées de premier rang, série P (PWF.PR.P)	Actions privilégiées de premier rang, série Q (PWF.PR.Q)	Actions privilégiées de premier rang, série R (PWF.PR.R)	Actions privilégiées de premier rang, série S (PWF.PR.S)	Actions privilégiées de premier rang, série T (PWF.PR.T)	Actions privilégiées de premier rang, série V (PWF.PR.Z)	Actions privilégiées de premier rang, série 23 (PWF.PR.A)
<b>Janvier 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	25,62	12,77	12,12	25,49	24,55	19,30	25,83	-
Bas intrajournalier (\$)	25,27	11,66	11,59	25,16	23,99	18,51	25,36	-
Volume	55 257	119 977	13 780	86 251	97 644	57 610	63 985	-
<b>Février 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	25,64	15,52	14,76	25,61	24,90	22,15	25,93	-
Bas intrajournalier (\$)	25,40	12,52	12,30	25,22	23,80	19,10	25,56	-
Volume	193 106	495 151	13 150	122 924	176 574	202 277	65 835	-
<b>Mars 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	25,76	15,77	15,59	25,99	24,65	22,23	25,80	-
Bas intrajournalier (\$)	25,45	14,70	13,86	25,41	24,01	21,33	25,28	-
Volume	67 299	407 180	29 540	194 096	195 855	170 811	79 244	-
<b>Avril 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	25,70	15,36	14,50	26,08	24,85	22,30	25,70	-
Bas intrajournalier (\$)	25,39	14,80	14,40	25,36	24,25	21,75	25,35	-
Volume	77 176	611 688	3 000	91 741	147 683	84 234	62 923	-



	Actions privilégiées de premier rang, série O (PWF.PR.O)	Actions privilégiées de premier rang, série P (PWF.PR.P)	Actions privilégiées de premier rang, série Q (PWF.PR.Q)	Actions privilégiées de premier rang, série R (PWF.PR.R)	Actions privilégiées de premier rang, série S (PWF.PR.S)	Actions privilégiées de premier rang, série T (PWF.PR.T)	Actions privilégiées de premier rang, série V (PWF.PR.Z)	Actions privilégiées de premier rang, série 23 (PWF.PF.A)
<b>Mai 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	25,74	15,75	15,20	26,22	25,34	23,75	26,91	-
Bas intrajournalier (\$)	25,40	14,91	14,40	25,60	24,61	22,18	25,59	-
Volume	139 195	374 641	9 500	161 725	621 812	136 472	52 125	-
<b>Juin 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	26,11	16,68	15,96	26,74	25,48	24,66	26,80	-
Bas intrajournalier (\$)	25,65	15,70	15,02	25,99	25,13	23,35	26,05	-
Volume	68 381	380 871	12 865	155 010	98 809	292 927	98 812	-
<b>Juillet 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	26,07	18,60	17,50	26,37	25,46	24,23	26,53	-
Bas intrajournalier (\$)	25,64	16,28	16,23	25,45	25,09	23,40	25,76	-
Volume	55 020	1 129 289	8 600	374 503	63 182	91 675	61 570	-
<b>Août 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	26,07	17,42	16,80	26,20	25,63	24,78	26,95	-
Bas intrajournalier (\$)	25,64	16,49	16,53	25,48	25,21	24,00	25,86	-
Volume	59 688	203 473	9 000	168 267	51 578	123 005	80 497	-
<b>Septembre 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	26,05	18,00	16,40	26,21	26,01	24,65	26,98	-
Bas intrajournalier (\$)	25,85	16,49	16,00	25,73	25,36	24,28	26,30	-
Volume	35 580	400 589	43 900	122 956	63 637	79 037	67 311	-
<b>Octobre 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	25,99	18,59	17,25	26,09	25,99	24,88	27,05	24,83
Bas intrajournalier (\$)	25,46	17,63	16,25	25,40	24,95	24,40	25,60	24,40
Volume	83 940	319 953	18 173	164 314	68 691	124 239	67 976	1 455 809
<b>Novembre 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	25,65	18,90	17,56	25,75	25,24	25,13	26,49	24,95
Bas intrajournalier (\$)	25,40	17,53	16,60	25,42	24,94	24,28	25,92	24,41
Volume	83 416	373 972	15 901	92 881	86 577	60 306	41 432	685 337
<b>Décembre 2021</b>								
Haut intrajournalier (\$)	25,79	18,32	17,54	25,84	25,30	24,65	27,00	25,22
Bas intrajournalier (\$)	25,50	16,66	16,25	25,42	24,55	23,46	26,15	24,41
Volume	41 928	117 125	14 300	58 576	95 184	72 038	121 598	318 844

## RUBRIQUE 13 ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

### Rubrique 13.1 Administrateurs

Le tableau suivant présente le nom, la province ou l'État et le pays de résidence, l'occupation principale actuelle et, s'il y a lieu, les postes précédemment occupés au cours des cinq dernières années, de chaque administrateur actuel de la Société.

Nom et province ou État et pays de résidence	Administrateur depuis	Occupation principale actuelle	Postes précédemment occupés (au cours des cinq dernières années)	Participation aux comités <sup>[1]</sup>
Pierre Beaudoin Québec, Canada	mai 2005	Président du conseil de Bombardier Inc., chef de file mondial dans le secteur de la fabrication d'avions d'affaires	Président exécutif du conseil de Bombardier Inc.	OPR&R
Marcel R. Coutu Alberta, Canada	mai 2011	Administrateur de sociétés	s.o.	AUDIT, RH
André Desmarais Québec, Canada	mai 1988	Président délégué du conseil de la Société et de la Financière Power	Président et co-chef de la direction de la Société et co-président exécutif du conseil de la Financière Power	GOUV (président)
Paul Desmarais, jr Québec, Canada	mai 1988	Président du conseil de la Société et de la Financière Power	Co-chef de la direction de la Société et co-président exécutif du conseil de la Financière Power	GOUV
Gary A. Doer Manitoba, Canada	mai 2016	Conseiller en affaires principal, Dentons Canada S.E.N.C.R.L.	s.o.	AUDIT
Anthony R. Graham <sup>[2]</sup> Ontario, Canada	mai 2001	Président du conseil et chef de la direction de Sumarria Inc., société de gestion de placements	Vice-président du conseil de Wittington Investments, Limited, société de portefeuille principale du groupe Weston-Loblaw	RH (président), GOUV
J. David A. Jackson Ontario, Canada	mai 2013	Avocat-conseil principal chez Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l.	s.o.	AUDIT
Sharon MacLeod Ontario, Canada	mai 2021	Administratrice de sociétés	Vice-présidente, Marque mondiale, vice-présidente, Soins personnels en Amérique du Nord et vice-présidente d'Unilever Canada	RH
Paula B. Madoff New York, États-Unis d'Amérique	mai 2020	Administratrice de sociétés et directrice-conseil de The Goldman Sachs Group	Associée responsable des produits de taux d'intérêt, des produits dérivés et des produits hypothécaires de Goldman Sachs	OPR&R (présidente)
Isabelle Marcoux Québec, Canada	mai 2010	Présidente du conseil de Transcontinental inc., chef de file du secteur de l'emballage souple en Amérique du Nord et le premier imprimeur en importance au Canada ainsi qu'un chef de file dans le domaine de l'édition de manuels scolaires	s.o.	RH, GOUV
Christian Noyer Paris, France	mai 2016	Administrateur de sociétés	s.o.	GOUV, OPR&R
R. Jeffrey Orr Québec, Canada	mai 2005	Président et chef de la direction de la Société et de la Financière Power	s.o.	
T. Timothy Ryan, jr Floride, États-Unis d'Amérique	mai 2014 <sup>[3]</sup>	Administrateur de sociétés	s.o.	AUDIT
Siim A. Vanaselja Ontario, Canada	mai 2020	Administrateur de sociétés	s.o.	AUDIT (président)

[1] Abréviations pour les comités : AUDIT = Comité d'audit; GOUV = Comité de gouvernance et des mises en candidature; OPR&R = Comité des opérations entre personnes liées et de révision; RH = Comité des ressources humaines.

[2] M. Graham a été nommé administrateur principal de la Société le 23 mars 2018.

[3] M. Ryan a également siégé au conseil de la Société de mai 2011 à mai 2013.

Tous les administrateurs nommés ci-dessus ont été élus à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 14 mai 2021, pour un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

### Rubrique 13.2 Membres de la haute direction et autres dirigeants

Le tableau suivant présente le nom, la province ou l'État et le pays de résidence, l'occupation principale actuelle et, s'il y a lieu, les postes précédemment occupés au cours des cinq dernières années, de chacun des membres de la haute direction et autres dirigeants actuels de la Société.

Nom et province ou État et pays de résidence	Occupation principale actuelle	Postes précédemment occupés (au cours des cinq dernières années)
R. Jeffrey Orr Québec, Canada	Président et chef de la direction de la Société et de la Financière Power	s.o.
Jocelyn Lefebvre Londres, Royaume-Uni	Vice-président du conseil, Europe de la Société et associé fondateur de Sagard Private Equity Europe	Vice-président du conseil de Pargesa Holding
Michel Plessis-Bélair Québec, Canada	Vice-président du conseil de la Société	Vice-président du conseil de la Financière Power jusqu'en mars 2020 <sup>[1]</sup>
Amaury de Seze Bruxelles, Belgique	Vice-président du conseil de la Société	Vice-président du conseil de la Financière Power jusqu'en mars 2020 <sup>[1]</sup>
Gregory D. Tretiak Québec, Canada	Vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société et de la Financière Power	s.o.
Claude Généreux Québec, Canada	Vice-président exécutif de la Société	Vice-président exécutif de la Financière Power jusqu'en mars 2020 <sup>[1]</sup>
Olivier Desmarais Québec, Canada	Président du conseil et chef de la direction de Power Sustainable et premier vice-président de la Société	Premier vice-président de la Financière Power jusqu'en mars 2020 <sup>[1]</sup>
Paul Desmarais III <sup>[2]</sup> Québec, Canada	Président du conseil et chef de la direction de Sagard et premier vice-président de la Société	Premier vice-président de la Financière Power jusqu'en mars 2020 <sup>[1]</sup>
Paul C. Genest Ontario, Canada	Premier vice-président de la Société	Premier vice-président de la Financière Power jusqu'en mars 2020 <sup>[1]</sup>
Stéphane Lemay Québec, Canada	Vice-président, chef du contentieux et secrétaire de la Société et de la Financière Power	s.o.
Denis Le Vasseur Québec, Canada	Vice-président et contrôleur de la Société et de la Financière Power	s.o.
Yuhong Liu (Henry) Québec, Canada	Vice-président de la Société	s.o.
Richard Pan Québec, Canada	Vice-président, responsable du financement corporatif de la Société	Vice-président de la Financière Power jusqu'en mars 2020 <sup>[1]</sup>
Pierre Piché Québec, Canada	Vice-président de la Société	Vice-président de la Financière Power de mai 2017 à mars 2020 <sup>[1]</sup> ; auparavant, conseiller principal de la Société et de la Financière Power
Luc Reny Québec, Canada	Vice-président, Ressources humaines et Administration de la Société	Vice-président de la Financière Power jusqu'en mars 2020 <sup>[1]</sup>
Edouard Vo-Quang Québec, Canada	Chef adjoint du contentieux de la Société	Chef du contentieux et secrétaire général de Aimia Inc. de mai 2010 à avril 2021

[1] Le 18 mars 2020, après la réorganisation, le conseil d'administration de la Financière Power a décidé de réduire le nombre de dirigeants de la Financière Power, lequel est passé de 19 à 4.

[2] Le 20 mai 2020, IntegraMed America, Inc. et certains membres du même groupe qu'elle (collectivement, « IntegraMed ») ont déposé des requêtes volontaires en vertu du chapitre 7 du Bankruptcy Code (États-Unis) devant la Bankruptcy Court du Delaware afin de procéder à une liquidation des actifs d'IntegraMed au profit de ses créanciers. M. Paul Desmarais III a déjà été un administrateur et un dirigeant d'IntegraMed et a démissionné de tous ces postes le 9 août 2019.

## RUBRIQUE 14 TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE

Le nombre total et le pourcentage de chaque catégorie de titres comportant droit de vote de Power et de ses filiales dont tous les administrateurs et les membres de la haute direction de Power en tant que groupe<sup>[1]</sup> sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou sur lesquels ils exercent un contrôle ou une emprise sont les suivants au 31 décembre 2021 :

Nom	Nombre d'actions	Pourcentage
<b>Power</b>		
Actions comportant des droits de vote limités	32 425 840	5,22
<b>Lifeco</b>		
Actions ordinaires	561 029	0,06
<b>IGM</b>		
Actions ordinaires	245 327	0,10
<b>Sagard Holding Management Inc.</b>		
Actions privilégiées de catégorie A-1	3 000 000	12,0

[1] Les titres qui sont directement ou indirectement contrôlés ou détenus en propriété véritable par Power, la Financière Power, Lifeco et IGM ne sont pas inclus dans le tableau. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais exerce une emprise sur Pansolo, qui, au 31 décembre 2021, était propriétaire, directement et indirectement, d'actions comportant droit de vote de Power représentant 50,88 pour cent des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote de Power. Au 31 décembre 2021, Power était propriétaire véritable de 100 pour cent des actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power, qui, à son tour, exerçait un contrôle, directement ou indirectement, sur 65,0 pour cent et environ 65,6 pour cent des actions comportant droit de vote de Lifeco et d'IGM, respectivement. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais a été établie au profit des membres de la famille de l'honorable Paul G. Desmarais. Ses fiduciaires sont Paul Desmarais, jr, André Desmarais, Sophie Desmarais, Michel Plessis-Bélair et Guy Fortin. Les fiduciaires agissent également à titre d'administrateurs à l'égard des droits de vote. Les décisions relatives à l'exercice des droits de vote rattachés aux actions détenues par Pansolo dans Power et à l'aliénation de ces actions sont prises (sous réserve des droits de Paul Desmarais, jr et d'André Desmarais d'exiger la vente ou la mise en gage d'un nombre maximal respectif de 15 000 000 et de 14 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités de Power, comme il est indiqué ci-après) par la majorité des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais, à l'exclusion de Sophie Desmarais; toutefois, en l'absence de cette majorité, Paul Desmarais, jr. et André Desmarais, agissant ensemble, peuvent prendre de telles décisions. Paul Desmarais, jr, André Desmarais et Michel Plessis-Bélair sont chacun administrateur ou dirigeant de Power. Exception faite des 29 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités de Power, à l'égard desquelles le contrôle et l'emprise sont partagés par Pansolo et Paul Desmarais, jr ou la personne qu'il désigne quant à 15 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités ou André Desmarais ou la personne qu'il désigne quant à 14 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités, les titres sur lesquels Pansolo exerce une emprise ne sont pas inclus dans le tableau.

## RUBRIQUE 15 COMITÉS

La LCSA et la législation en valeurs mobilières exigent que la Société ait un comité d'audit. La Société nomme également un comité des ressources humaines, un comité des opérations entre personnes reliées et de révision et un comité de gouvernance et des mises en candidature. La composition actuelle des comités est présentée dans le tableau des administrateurs à la page 42 de la présente notice annuelle.

### Rubrique 15.1 Comité d'audit

#### CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

Le texte de la chartre du comité d'audit est joint à l'annexe A de la présente notice annuelle.

#### COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Les membres du comité d'audit sont MM. Siim A. Vanaselja (président), Marcel R. Coutu, Gary A. Doer, J. David A. Jackson et T. Timothy Ryan, jr. Chaque membre du comité d'audit est indépendant (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*) et aucun ne reçoit, directement ou indirectement, de rémunération de Power, sauf pour les services rendus en qualité de membre du conseil d'administration et des comités de celui-ci. Tous les membres du comité d'audit possèdent des compétences financières (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*).

#### FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Outre la connaissance générale des affaires de chaque membre, la formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exécution de ses fonctions en qualité de membre du comité d'audit sont indiquées ci-après :

**M. Vanaselja** est administrateur de sociétés. Il a été vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE Inc. et de Bell Canada de 2001 à 2015. Avant de se joindre à BCE Inc., il était associé au sein de KPMG Canada à Toronto. M. Vanaselja siège au conseil de plusieurs sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, y compris la Financière Power, Lifeco et la Canada Vie. Il est également administrateur et président du conseil de Corporation TC Énergie et fiduciaire principal du Fonds de placement immobilier RioCan. M. Vanaselja a siégé au conseil et présidé le comité d'audit de Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. Il a également auparavant siégé au comité consultatif fédéral sur le financement du ministre des Finances, au conseil des chefs des finances de Moody's et au Conseil national des cadres en finances du Conference Board du Canada. M. Vanaselja est fellow des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de l'École de gestion Schulich. Il est membre du comité d'audit de Power depuis mai 2020.

**M. Coutu** est administrateur de sociétés. Il a été président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited, société pétrolière et gazière, de 2001 à 2014 et président du conseil de Syncrude Canada Ltd., une société canadienne qui exploite un projet de sables bitumineux, de 2003 à 2014. Il était auparavant vice-président principal et chef des finances de Ressources Gulf Canada Limitée et, auparavant, il a occupé divers postes dans les domaines du financement des entreprises, des services bancaires d'investissement et de l'exploration et de la mise en valeur minières, pétrolières et gazières. Il siège au conseil de nombreuses sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, notamment Lifeco, la Canada Vie, Empower, Putnam, IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie Inc. M. Coutu est également administrateur et président et expert financier désigné du comité d'audit de Brookfield Asset Management Inc. et administrateur du Calgary Stampede Foundation. Il a été administrateur d'Enbridge Inc. de 2014 à 2021. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (avec mention) spécialisé en géologie de l'Université de Waterloo ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western Ontario (maintenant, l'Université Western). Il est membre du comité d'audit de Power depuis mai 2012.

**M. Doer** est conseiller en affaires principal au sein du cabinet d'avocats Dentons Canada S.E.N.C.R.L., poste qu'il occupe depuis 2016. Il a été ambassadeur du Canada aux États-Unis de 2009 à 2016. Il a été premier ministre du Manitoba de 1999 à 2009 et a occupé plusieurs fonctions à l'Assemblée législative du Manitoba de 1986 à 2009. En 2005, pendant qu'il était premier ministre, M. Doer a été cité parmi les 20 champions internationaux de la lutte contre les changements climatiques par le magazine *Business Week*. En 2017, M. Doer s'est joint à la Commission trilatérale à titre de membre du groupe nord-

américain. M. Doer est administrateur de plusieurs sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, dont la Financière Power, Lifeco, la Canada Vie, Empower, Putnam, IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie Inc. Il est également administrateur d'Air Canada depuis 2018. Il a été administrateur de la Société aurifère Barrick de 2016 à 2018. M. Doer est co-président du conseil bénévole du Centre Wilson du Canada Institute, association non partisane qui suit les politiques d'intérêt public, plus particulièrement les relations entre le Canada et les États-Unis. En 2010, M. Doer est devenu membre de l'Ordre du Manitoba et, en 2011, le World Affairs Council lui a décerné un prix pour ses services distingués dans la diplomatie. Il est membre du comité d'audit de Power depuis mai 2016.

**M. Jackson** a quitté son poste d'associé au sein du cabinet d'avocats Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Blakes ») en 2012 et agit actuellement à titre d'avocat-conseil principal du cabinet, principalement dans les domaines des fusions et acquisitions et de la gouvernance. Il a occupé le poste de président du conseil de Blakes de 1995 à 2001. Il a été reconnu pendant toute sa carrière à titre de chef de file dans les domaines des fusions et acquisitions, du financement des sociétés et de la gouvernance par plusieurs organisations d'évaluation indépendantes. M. Jackson a été administrateur de plusieurs sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, dont la Financière Power, Lifeco et la Canada Vie. Il a également été administrateur et vice-président du conseil du Sunnybrook Health Sciences Centre jusqu'en 2011. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Windsor et d'un baccalauréat en droit (LL.B.) de la faculté de droit Osgoode Hall et a été admis au Barreau de l'Ontario en 1974. Il est membre du comité d'audit de Power depuis mai 2013 et a été président de ce comité de mai 2013 à mai 2020.

**M. Ryan** est administrateur de sociétés. Il a été directeur général, chef mondial de la stratégie et de la politique en matière de réglementation chez JPMorgan Chase & Co. (« J.P. Morgan »), société mondiale de services financiers, de 2013 à 2014. De 2008 à 2013, il a été président et chef de la direction de la Securities Industry and Financial Markets Association (SIFMA), association commerciale qui représente 680 participants du marché des capitaux mondial. Avant de se joindre à SIFMA, M. Ryan était vice-président du conseil, Institutions financières et gouvernements à J.P. Morgan, où il faisait partie de l'équipe de la haute direction. Avant de se joindre à J.P. Morgan en 1993, M. Ryan a été directeur de l'Office of Thrift Supervision du département du Trésor américain. Il est administrateur de nombreuses sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, dont la Financière Power, Lifeco, la Canada Vie, Empower et Putnam, et il a déjà été administrateur de la Société et de la Financière Power de mai 2011 à mai 2013, et de Lifeco de mai 2010 à mai 2013. M. Ryan est également président des conseils de Santander Holdings U.S.A., Inc., de Santander Bank, N.A. et de Banco Santander International. De 2013 à 2014, il a été administrateur de Markit Group Limited et, de 2009 à 2013, de Lloyds Banking Group. De 2007 à 2011, il a siégé à titre de représentant du secteur privé au comité consultatif sur les marchés mondiaux du National Intelligence Council des États-Unis. En 1992, M. Ryan a reçu le prix Hamilton du département du Trésor américain. M. Ryan est diplômé de l'Université Villanova et de l'École American University Law. Il est membre du comité d'audit de Power depuis mai 2014 et a agi auparavant à titre de membre et de président du comité d'audit de mai 2012 à mai 2013.

## **POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE**

Le comité d'audit a adopté une politique concernant l'approbation préalable de services fournis par les auditeurs externes (la « politique »). La politique énonce les services d'audit qui sont préalablement approuvés par le comité, indique les services non liés à l'audit qui sont interdits et dresse une liste préalablement approuvée des services non liés à l'audit permis. La liste préalablement approuvée des services non liés à l'audit qui sont permis est examinée et préalablement approuvée périodiquement et certains autres services non liés à l'audit doivent être approuvés individuellement par le comité d'audit. La politique exige en outre que les auditeurs indépendants externes (appelés ci-après l'« auditeur ») mettent en place leurs propres politiques et procédures pour prévoir que les services qui sont interdits ne soient pas fournis et que les services fournis soient préalablement approuvés avant qu'une mission ne soit acceptée.

## HONORAIRES DES AUDITEURS

Les honoraires payables par Power<sup>[1]</sup> et la Financière Power pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et aux membres de son groupe se sont établis comme suit, respectivement :

	Exercices clos les 31 décembre			
	Power		Financière Power	
	2021	2020	2021	2020
Honoraires d'audit	1 534 000 \$	1 085 000 \$	956 000 \$	965 000 \$
Honoraires liés à l'audit <sup>[2] [3]</sup>	153 000 \$	147 000 \$	12 000 \$	156 000 \$
Honoraires pour services fiscaux <sup>[2] [3]</sup>	693 000 \$	209 000 \$	23 000 \$	10 000 \$
Autres honoraires <sup>[2] [3]</sup>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 380 000 \$</b>	<b>1 441 000 \$</b>	<b>991 000 \$</b>	<b>1 131 000 \$</b>

[1] Les honoraires payables par Lifeco sont décrits à la rubrique intitulée « Renseignements sur le comité d'audit » de la notice annuelle de Lifeco et les honoraires payables par IGM sont décrits à la rubrique « Comité d'audit » de la notice annuelle d'IGM.

[2] Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a fourni des services liés à l'audit, des services fiscaux et d'autres services à certaines filiales de la Société, à l'exception de la Financière Power et de ses filiales (y compris Lifeco et IGM), en contrepartie d'honoraires supplémentaires de 2 131 000 \$ (2 087 000 \$ en 2020), de 1 717 000 \$ (1 284 000 \$ en 2020) et de néant (23 000 \$ en 2020), respectivement.

[3] Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a fourni des services liés à l'audit, des services fiscaux et d'autres services à certaines filiales de la Financière Power, à l'exception de Lifeco et d'IGM, en contrepartie d'honoraires supplémentaires de 988 000 \$ (546 000 \$ en 2020), de 472 000 \$ (néant en 2020) et de néant (8 000 \$ en 2020), respectivement.

La nature de chaque catégorie d'honoraires est décrite ci-après.

### HONORAIRES D'AUDIT

Les honoraires d'audit ont été versés pour des services professionnels rendus par l'auditeur dans le cadre de l'audit des états financiers annuels de Power et de la Financière Power et de l'examen des états financiers trimestriels de Power ainsi que pour des services rendus dans le cadre du dépôt de prospectus ou d'autres documents de placement ou de missions similaires prévus par les règlements. De plus, les honoraires comprenaient les honoraires pour la traduction de divers documents d'information continue de Power et de la Financière Power.

### HONORAIRES LIÉS À L'AUDIT

Les honoraires liés à l'audit ont été versés pour des services d'assurance et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers annuels et qui ne sont pas déclarés au poste des honoraires d'audit ci-dessus. Ces services comprenaient surtout d'autres services d'attestation qui ne sont pas exigés par la loi ou les règlements.

### HONORAIRES POUR SERVICES FISCAUX

Les honoraires pour services fiscaux ont été versés pour des services liés au respect des obligations fiscales et l'aide apportée concernant d'autres questions fiscales.

### AUTRES HONORAIRES

Aucuns autres honoraires n'ont été versés à l'auditeur pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020.

### PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, la Société a établi des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit. Les personnes qui souhaitent utiliser ces procédures peuvent communiquer avec le vice-président, chef du contentieux et secrétaire de la Société au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

---

## **RUBRIQUE 16 MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES**

À l'exception de ce qui est indiqué ailleurs dans la présente notice annuelle, (i) aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société, (ii) aucun actionnaire qui, directement ou indirectement, a la propriété véritable de plus de 10 pour cent des actions comportant des droits de vote limités ou des actions privilégiées participantes ou exerce une emprise sur de telles actions, ni (iii) aucune personne qui a des liens avec les personnes visées aux points (i) et (ii) ou qui font partie du même groupe qu'elles n'a ou n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans toute opération conclue au cours des trois derniers exercices ou de l'exercice courant qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante sur la Société.

---

## **RUBRIQUE 17 AGENT DES TRANSFERTS**

Les titres de Power peuvent être transférés aux bureaux principaux de son agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Services aux investisseurs Computershare Inc. à Toronto, à Vancouver et à Montréal.

---

## **RUBRIQUE 18 EXPERTS**

L'auditeur de Power est Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a informé la Société qu'il est indépendant de la Société au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.



---

## RUBRIQUE 19 FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Power reconnaît que la gestion efficace des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut avoir une incidence positive sur la rentabilité de la Société, sur son rendement à long-terme et sur sa capacité à générer de la valeur d'une façon durable.

Power a mis en place plusieurs politiques d'entreprise qui énoncent ses engagements envers les enjeux ESG et leur gestion, notamment la conduite des affaires et la déontologie, la lutte contre la corruption, les droits humains, un environnement de travail respectueux et inclusif, la diversité, l'approvisionnement responsable, la confidentialité et la sécurité des données, la responsabilité environnementale, les activités de lobbying et les contributions politiques. Par l'intermédiaire de son code de conduite à l'intention des tiers, Power étend aussi ces engagements aux tiers avec lesquels elle fait affaire. Power est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU) depuis 2014.

Power s'est engagée à fournir de l'information transparente au sujet des facteurs ESG. Sur une base annuelle, une mise à jour est faite de son site web consacré à la durabilité ([www.powercorporationdurabilite.com](http://www.powercorporationdurabilite.com)) ainsi que de son document de données complémentaires qui présente la performance de Power par rapport à des indicateurs ESG clés. Power participe également au questionnaire du CDP (auparavant le Carbon Disclosure Project) depuis 2012 et fait partie des trois seules sociétés canadiennes à avoir obtenu la plus haute note de A (Leadership) en 2021.

L'approche de Power en matière d'investissement communautaire comprend la contribution qu'elle apporte à de nombreux organismes sous forme de dons et d'investissements, et du soutien qu'elle accorde à des projets de bénévolat auxquels ses employés participent. Power a mis sur pied un microsite relatif à son investissement communautaire ([www.PowerCorporationCommunity.com/fr](http://www.PowerCorporationCommunity.com/fr)) afin de mettre en lumière quelques-uns des organismes qu'elle soutient et l'impact positif qui en découle.

Dans le cadre de son approche de participation active, Power entretient un dialogue avec les sociétés dans lesquelles elle investit afin de s'assurer que celles-ci continuent d'être gérées conformément à sa philosophie de gestion responsable. Bon nombre d'entités du groupe de sociétés Power sont signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI), dont Putnam, Irish Life Investment Managers Limited, IG Gestion de patrimoine, Placements Mackenzie, GBL, Sagard et Power Sustainable. En outre, Lifeco, Irish Life Investment Managers Limited, Putnam, IGM, IG Gestion de patrimoine, Placements Mackenzie, Investment Planning Counsel et GBL soutiennent le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

En 2021, Lifeco s'est engagée à porter à zéro ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2050, IGM s'est engagée à atteindre la carboneutralité et à soutenir la transition vers une économie carboneutre, et Groupe Bruxelles Lambert a élaboré des cibles climatiques, qui ont été approuvées par l'initiative Science Based Targets en janvier 2022. De plus, en 2021 et en 2022, IGM s'est classée parmi les 100 organisations les plus durables dans le monde selon Corporate Knights de même qu'à celui des 50 meilleures entreprises citoyennes canadiennes de Corporate Knights et elle continue de faire partie de l'indice FTSE4Good.

---

## RUBRIQUE 20 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

On peut obtenir des renseignements additionnels portant sur Power par l'entremise de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). On trouvera des renseignements, y compris la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs des titres de Power, de même que les options d'achat d'actions et les initiés intéressés dans des opérations importantes, le cas échéant, dans sa dernière circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Des données financières additionnelles sont contenues dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et dans le rapport de gestion de Power qui ont été déposés sur SEDAR.

La Financière Power, Lifeco et IGM, principales filiales directes et indirectes de Power, sont des émetteurs assujettis aux termes de la législation en valeurs mobilières canadienne. Lifeco et IGM doivent déposer des états financiers annuels et intermédiaires, des déclarations de changement important et des exemplaires de contrats importants. Les investisseurs qui souhaitent consulter ces documents peuvent le faire en accédant aux profils des sociétés en question au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). La Financière Power se fonde sur certains des documents d'information continue déposés par Power aux termes d'une dispense des obligations prévues dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* comme le prévoit la décision de l'Autorité des marchés financiers et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario datée du 19 janvier 2021 concernant la Financière Power et Power.

## ANNEXE A

### Charte du comité d'audit de Power Corporation du Canada

#### 1. But et composition

Le but du comité d'audit (le « *comité* ») de Power Corporation du Canada (la « *Société* ») est d'aider le conseil d'administration (le « *conseil* ») dans l'examen :

- 1.1 de l'information financière de la Société;
- 1.2 des compétences et de l'indépendance des auditeurs externes de la Société; et
- 1.3 du rendement des auditeurs externes.

Le comité de la Société est composé d'au moins trois administrateurs de la Société, qui sont tous *indépendants* et *possèdent des compétences financières* au sens du Règlement 52-110 des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

#### 2. Questions de procédure

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, le comité doit respecter les procédures suivantes :

- 2.1 **Réunions** – Le comité se réunit au moins quatre fois par année et plus souvent, au besoin, afin de s'acquitter de ses devoirs et obligations aux termes des présentes.
- 2.2 **Nomination** – Les membres du comité sont nommés par le conseil à la réunion du conseil qui suit chaque assemblée annuelle des actionnaires et siègent jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment nommés et habilités ou jusqu'à leur décès, démission ou révocation.
- 2.3 **Conseillers** – Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers juridiques indépendants et d'autres conseillers, selon ce qu'il juge nécessaire pour remplir ses fonctions, ainsi que d'établir et de verser, aux frais de la Société, la rémunération de ces conseillers.
- 2.4 **Quorum** – Le quorum à une réunion du comité est constitué de la majorité des membres du comité.
- 2.5 **Secrétaire** – Le président du comité, ou toute personne que le président du comité nomme, agit à titre de secrétaire des réunions du comité.
- 2.6 **Convocation des réunions** – Une réunion du comité peut être convoquée par le président du comité, par le président du conseil, par les auditeurs externes de la Société ou par un membre du comité moyennant un préavis d'au moins 48 heures aux membres du comité qui indique le lieu, la date et l'heure de la réunion. Des réunions peuvent se tenir à tout moment sans préavis si tous les membres du comité renoncent à ce préavis. Si une réunion du comité est convoquée par une personne autre que le président du conseil, la ou les personnes qui convoquent cette réunion en informent le président du conseil et le président du comité.

#### 3. Fonctions et responsabilités

3.1 **Information financière** – Le comité doit :

1. à moins d'une décision contraire du conseil, approuver les rapports de gestion intermédiaires de la Société (en vertu d'une délégation de pouvoirs par le conseil);
2. examiner les documents suivants de la Société :
  - a les états financiers annuels et intermédiaires;
  - b les rapports de gestion annuels;
  - c les communiqués de presse concernant le résultat intermédiaire et annuel; et
  - d d'autres documents contenant des renseignements financiers audités ou non audités, à son gré;et faire rapport sur ceux-ci au conseil avant que ces documents ne soient approuvés par le conseil et communiqués au public; et
3. se satisfaire que des procédures adéquates sont en place pour l'examen de la communication publique par la Société de renseignements financiers extraits ou provenant des états financiers de la Société, autres que

l'information fournie par les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués de presse concernant le résultat et évalue périodiquement le caractère adéquat de telles procédures.

- 3.2 **Rapports de dépenses du chef de la direction** – Le président du comité examine, au moins une fois par année, les rapports de dépenses du chef de la direction. Après cet examen, il fait rapport au comité.
- 3.3 **Politique sur l'utilisation des avions d'affaires** – Le président du comité doit passer en revue, au moins une fois par année, l'application de la Politique sur l'utilisation des avions d'affaires. À la suite de cette revue, le président doit faire rapport au comité.
- 3.4 **Audit externe** – Le comité doit :
1. recommander au conseil les auditeurs externes à nommer aux fins de préparer ou d'émettre un rapport de l'auditeur ou d'exécuter d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation;
  2. examiner les conditions de la mission des auditeurs externes, le caractère adéquat et raisonnable des honoraires d'audit proposés et toutes questions relatives au paiement des honoraires d'audit et faire une recommandation au conseil à l'égard de la rémunération des auditeurs externes;
  3. examiner l'indépendance des auditeurs externes, y compris un rapport annuel préparé par les auditeurs externes concernant leur indépendance;
  4. rencontrer les auditeurs externes et la direction pour examiner le plan d'audit, les constatations découlant de l'audit et toutes restrictions portant sur l'étendue du mandat des auditeurs externes;
  5. examiner avec les auditeurs externes et la direction toutes modifications des principes comptables généralement reconnus qui peuvent être importantes pour la communication de l'information financière de la Société;
  6. avoir le pouvoir de communiquer directement avec les auditeurs externes;
  7. exiger que les auditeurs externes fassent rapport directement au comité;
  8. superviser directement le mandat des auditeurs externes qui est relié à la préparation ou à l'émission d'un rapport de l'auditeur ou à la prestation d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour la Société, y compris le règlement de différends entre la direction et les auditeurs externes quant à la communication de l'information financière;
  9. rencontrer les auditeurs externes afin de discuter des états financiers annuels (y compris le rapport des auditeurs externes s'y rapportant) et des états financiers intermédiaires (y compris le rapport de mission d'examen des auditeurs externes s'y rapportant);
  10. examiner les lettres de recommandations des auditeurs externes à la direction ainsi que la réponse et le suivi de celle-ci relativement à ces recommandations;
  11. examiner l'évaluation des contrôles internes de la Société sur la communication de l'information financière menée par les auditeurs externes ainsi que la réponse de la direction;
  12. approuver préalablement (ou déléguer le pouvoir d'approbation préalable à un ou plusieurs de ses membres indépendants), conformément à une politique d'approbation préalable, toutes les missions pour les services non liés à l'audit que les auditeurs externes fourniront à la Société ou à ses filiales ainsi que tous les honoraires pour les services non liés à l'audit et évaluer l'effet de ces missions et honoraires sur l'indépendance des auditeurs externes;
  13. examiner et approuver la politique d'embauche de la Société concernant les associés, les employés ainsi que les anciens associés et les anciens employés des auditeurs externes actuels et anciens; et
  14. en cas de changement d'auditeurs, examiner et approuver la communication de la Société y ayant trait.
- 3.5 **Surveillance des risques** – Dans l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, le comité tient compte et prend des mesures à l'égard de ce qui suit :
1. les risques associés à l'établissement, au maintien et à la mise en œuvre de contrôles et de procédures en matière de communication de l'information (CPCI) et de contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) relativement à la communication d'information par la Société conformément aux lois applicables; et
  2. les risques liés à la cybersécurité dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient un impact significatif sur les activités courantes, les affaires et/ou la réputation de la Société.
- 3.6 **Procédure de traitement des plaintes de nature financière** – Le comité établit des procédures visant :
1. la réception, la conservation et le traitement de plaintes reçues par la Société portant sur des questions relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à l'audit; et
  2. le dépôt confidentiel et anonyme par des employés de la Société de préoccupations concernant des questions douteuses de comptabilité ou d'audit.

3.7 **Politique anticorruption mondiale** – Le comité est chargé de surveiller la mise en œuvre de la *Politique anticorruption mondiale* de la Société et le respect de celle-ci.

3.8 **Sessions à huis clos** – À chaque réunion du comité, les membres du comité se réunissent en l'absence des membres de la direction. De plus, périodiquement, le comité rencontre séparément les auditeurs externes et les membres de la direction, selon ce que le comité juge adéquat.

### 3.9 Filiales

1. À l'égard d'une filiale en exploitation importante dans la chaîne de propriété entre la Société et une filiale directe, le comité examine les états financiers de la filiale en exploitation importante.
2. À l'égard d'une filiale directe :
  - a le comité se fonde sur l'examen et l'approbation des états financiers de la filiale directe par le comité d'audit et le conseil d'administration de la filiale directe et sur les rapports ou avis des auditeurs externes sur ces états financiers;
  - b le comité reçoit un exemplaire de la charte du comité d'audit de la filiale directe ainsi qu'une note de service résumant la structure et les procédures des réunions de celui-ci (la « *note de service relative aux procédures* »); et
  - c à chaque réunion du comité, le secrétaire du comité soumet un rapport du secrétaire du comité d'audit de la filiale directe confirmant que les procédures prévues par sa charte et la note de service relative aux procédures ont été respectées.
3. À ces fins :
  - a « **filiale en exploitation importante** » désigne une filiale en exploitation dont le bénéfice net représente 10 pour cent ou plus du bénéfice net de la Société; et
  - b « **filiale directe** » désigne la première filiale en exploitation importante située sous la Société dans la chaîne de propriété qui a un comité d'audit composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

## 4. Présence des auditeurs aux réunions

Les auditeurs externes ont le droit de recevoir les avis de convocation à chaque réunion du comité et, aux frais de la Société, d'y assister et d'y être entendus. Si un membre du comité le demande, les auditeurs externes assistent à chaque réunion du comité qui a lieu pendant la durée du mandat des auditeurs externes.

## 5. Accès à l'information

Le comité a accès aux renseignements, documents et registres qui lui sont nécessaires dans l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités aux termes de la présente charte.

## 6. Examen de la charte

Le comité examine périodiquement la présente charte et recommande au conseil les modifications qu'il peut juger appropriées.

## 7. Rapports

Le président du comité fait rapport au conseil, aux moments et de la manière que le conseil peut à l'occasion exiger, informe sans délai le président du conseil des questions importantes soulevées pendant l'exécution des fonctions énoncées aux présentes, par les auditeurs externes ou un membre du comité, et fournit au président du conseil des copies des rapports écrits ou des lettres fournis par les auditeurs externes au comité.